PROJET D'ETABLISSEMENT DU MULTI ACCUEIL LES PETITS PETONS

JANVIER 2024

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION 3

II. LE PROJET D'ACCUEIL 5

A. Prestations d'accueil proposées, durées et rythmes d'accueil 5

a) L'accueil régulier 5

b) L'accueil occasionnel 5

c) Accueil d'urgence 6

B. Dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique 6

C. Compétences professionnelles mobilisées 6

a) La directrice de l'établissement 7

b) La directrice adjointe : infirmière 7

c) Les auxiliaires de puériculture 7

d) Les animatrices petite enfance/ aide auxiliaire de puériculture 8

e) L'agent de restauration 8

f) Le secrétariat 8

D. Analyse des pratiques professionnelles et formation 8

III. Projet social et de développement durable 9

A. Le territoire 9

B. La population 10

a) Contexte démographique 10

b) Contexte sociologique 11

C. L'offre petite enfance 11

D. Le multi-accueil 12

a) Historique 12

b) Les locaux 12

E. Infrastructures sur le territoire et partenariats 13

a) Partenariats pédagogiques 14

b) Les relations avec la CAF 14

c) Les relations avec la PMI....15
d) Les relations avec les écoles de formation et les stagiaires....15
F. Participation des parents à la vie de la structure....15
a) Les rencontres festives....16
b) Les actions récurrentes dans l'année....16
G. Dispositions prises pour la mise en œuvre du droit prévu au dernier alinéa de l'article L.214-2 et à l'article L.214-7 du code de l'action sociale et des familles....17
H. Prise en compte du développement durable dans le fonctionnement du multi accueil....18
a) L'entretien des locaux et le matériel utilisé....18
b) L'accueil de l'enfant en lien avec l'extérieur....18
c) Utilisation des locaux....19
d) Le tri et la réduction des déchets....19
IV. LE PROJET EDUCATIF....20
A. L'accueil des enfants....20
a) Détails d'une journée type....20
b) L'adaptation....21
B. Les besoins fondamentaux....22
c) L'alimentation....22
d) Le sommeil....24
e) L'hygiène....26
f) Les activités....29
C. Le bien-être de tous (enfants, parents et professionnelles)....30
a) La gestion des émotions....30
b) Une relation de confiance....31
c) Le secret et la discrétion professionnelle....33
D. CONCLUSION....33
E. ANNEXES....34

I. INTRODUCTION

« Art. R. 2324-29. –Les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement ou de service qui met en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant mentionnée à l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles.
Il définit la position du lieu d'accueil dans son environnement, ses positions et priorités concernant les faits de société. »

Le projet d'établissement ou de service comprend les éléments suivants:

1. Un projet d'accueil.

Ce projet présente les prestations d'accueil proposées, précisant les durées et les rythmes d'accueil. Il détaille les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Il intègre une description des compétences professionnelles mobilisées, notamment en application de l'article R. 2324-38 du présent code, ainsi que des actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles en application de l'article R. 2324-37 et de formation, y compris, le cas échéant, par l'apprentissage;

2. Un projet éducatif.

Ce projet précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons;

3. Un projet social et de développement durable.

Ce projet précise les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs. Il intègre les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement ou du service et les actions de soutien à la parentalité proposées, le cas échéant dans le cadre du conseil d'établissement ou de service mentionné à l'article R. 2324-32. Il détaille les dispositions prises pour la mise en œuvre du droit prévu au dernier alinéa de l'article L. 214-2 et à l'article L. 214-7 du code de l'action sociale et des familles. Il décrit comment l'établissement inscrit son activité dans une démarche en faveur du développement durable.»

Le projet d'établissement est un document de référence pour une structure d'accueil. Il est l'aboutissement d'un travail de réflexion et de concertation mené par l'équipe pluridisciplinaire de la structure. La réflexion de l'équipe professionnelle du multi-accueil est rédigée au sein de ce projet d'établissement. Cette réflexion a été menée en réfléchissant nos actions quotidiennes en lien avec la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant (application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles).
Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant.
Les « DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE » qui la résument sont, quel que soit le mode d'accueil, mis à disposition des titulaires de l'autorité parentale ou des représentants légaux des enfants accueillis ; ils sont en outre affichés dans les établissements et services d'accueil du jeune enfant.
L'ensemble des professionnels de l'accueil du jeune enfant – salariés à domicile, assistants maternels, personnels de crèche – intègrent à leur pratique professionnelle les principes posés par la charte.
Vous retrouverez ces grands principes cités à de nombreuses reprises tout au long de cet écrit.

Dix grands principes pour grandir en toute confiance

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
9. Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.
10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

II. LE PROJET D'ACCUEIL

Le multi-accueil est un service du centre socio-culturel de Brignoud. Il dépend d'un syndicat intercommunal regroupant les communes de Froges et Villard-Bonnot.
Le multi-accueil reçoit des enfants âgés de 3 mois à 6 ans (sous condition de place) dont les parents sont domiciliés sur les communes de Froges et Villard-Bonnot. Des enfants de communes extérieures peuvent être accueillis sur demande de dérogation uniquement lorsque la capacité d'accueil n'est pas atteinte.
L'effectif est fixé à 28 enfants maximum par jour dont 10 enfants qui ne marchent pas.

Le multi accueil « Les petits petons » fonctionne conformément :

- à l'avis du Service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil Départemental de l'Isère, qui a fixé la capacité d'accueil de l'établissement à 28 enfants.

Cet avis est renouvelé tous les deux ans après une visite de suivi de fonctionnement.

- aux dispositions du décret n° 2000-762 du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le chapitre V, section 2, du titre 1er du livre II du Code de la Santé Publique et de ses modifications éventuelles,
- aux dispositions du décret n° 2007-230 du 20 février 2007,
- aux dispositions du décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, modifiant le Code de la Santé Publique et de ses modifications éventuelles.
- aux dispositions du décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants modifiant le Code de la Santé Publique et de ses modifications éventuelles. Le décret simplifie la réglementation relative aux établissements d'accueil du jeune enfant.

Ce dit décret est pris pour l'application de l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles et de l'article 100 de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique. Ce décret modifie ainsi les dispositions du code de l'action sociale et des familles et du code de la santé publique.

- aux instructions de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, en particulier la lettre circulaire n° 2014-009 du 26 mars 2014
- aux dispositions du règlement de fonctionnement ci-après.

Tout établissement d'accueil collectif relevant de L'article R. 2324-42 doit garantir :
« 1°Soit un rapport d'un professionnel pour cinq enfants qui ne marchent pas et d'un professionnel pour huit enfants qui marchent ;
« 2°Soit un rapport d'un professionnel pour six enfants.

Au niveau de l'encadrement sur le multi accueil, le choix a été fait d'un professionnel pour cinq enfants qui ne marchent pas et d'un professionnel pour huit qui marchent.

A. Prestations d'accueil proposées, durées et rythmes d'accueil

Le multi accueil est ouvert du lundi au vendredi de 07h30 à 18h00.
Les accueils sont possibles en journée ou en demi-journée.
Il est recommandé aux familles d'inscrire leurs enfants sur deux demies journées hebdomadaires minimum afin que l'enfant ait plus de facilité à se familiariser avec son mode d'accueil.
Plusieurs types de contrats existent au sein du multi accueil.

a) L'accueil régulier

C'est le mode d'accueil principal. Un accueil est régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents. Cet accueil donne lieu à un contrat de mensualisation qui établit la base des besoins d'accueil réservés à l'avance pour l'année en cours quel que soit le nombre d'heures par semaine.
C'est la base de présence de l'enfant à laquelle peuvent être rajoutées ponctuellement des heures de présence selon les besoins des familles et les possibilités de la structure.

b) L'accueil occasionnel

L'accueil est considéré comme occasionnel lorsque les besoins ne sont pas connus à l'avance, sont ponctuels et ne sont pas récurrents. C'est un accueil à durée limité et ne se renouvelant pas à un rythme régulier.

Un contrat est établi avec les familles comme pour l'accueil régulier sur les deux mêmes périodes. Cependant, le contrat ne mentionne pas de plages horaires de présence réservées. Les enfants bénéficiant de l'accueil occasionnel seront accueillis de façon ponctuelle selon les demandes des familles et les possibilités d'accueil de la structure.

c) Accueil d'urgence

L'accueil est considéré comme urgent quand les besoins des familles ne peuvent pas être anticipés. Il s'agit du cas où l'enfant n'a jamais fréquenté la structure et pour lequel les parents ont besoin d'un accueil d'urgence (ex : hospitalisation, décès, demande PMI…). Cet accueil est limité dans le temps, il ne peut excéder 3 mois, le temps que la famille puisse s'organiser.

B. Dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille ».

Suite à la mise en place de la loi Article R2324-39, Version en vigueur depuis le 01 septembre 2021 et Modifié par Décret n°2021-1131 du 30 août 2021 - art. 7, le Syndicat Intercommunal pour la gestion et l'animation du Centre Socioculturel de Brignoud (SICSOC de Brignoud) est dans l'obligation de travailler avec un référent santé et accueil inclusif.

A ce titre il a été demandé à Mme Roye, docteur en médecine générale, de prendre le rôle de référent de santé et accueil inclusif du multi-accueil « les petits Petons ».

C'est donc elle qui va informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement ou du service en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.

Dans ce contexte-là, elle veille à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.

Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, elle aide et accompagne l'équipe de l'établissement ou du service dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille.

Le docteur travaille en étroite collaboration avec la direction du multi accueil et plus spécifiquement, avec la directrice adjointe qui est infirmière et qui coordonne les actions en lien avec la santé au sein du multi accueil.

En cas d'accueil d'enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique, un projet d'accueil individualisé (PAI) sera établi en suivant les consignes données par l'équipe médicale.

Plusieurs axes sont en place afin de favoriser l'accueil d'un enfant porteur de handicap au sein du multi accueil :

- Priorité de l'enfant dans le système de pondération sur lequel la direction s'appuie pour attribuer les places vacantes
- Démarche partenariale avec les différents organismes gravitant autour de l'enfant et sa famille favorisée.
- Propositions de formations spécifiques pour l'équipe
- Achat de matériel en lien avec des subventions CAF/PMI
- Analyse des pratiques professionnelles

Pour la tarification, la présence d'un enfant en situation de handicap dans la famille (bénéficiaire de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé, AEEH) permet d'appliquer le tarif immédiatement inférieur même si ce n'est pas lui qui est accueilli dans la structure.

C. Compétences professionnelles mobilisées

« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents ».

« Dans les établissements d'accueil collectif mentionnés aux 1° et 2° du II de l'article R. 2324-17, l'effectif moyen annuel du personnel de l'établissement chargé de l'encadrement des enfants est constitué de manière à respecter les proportions suivantes en équivalent temps plein :
1° Pour quarante pour cent au moins de l'effectif, des personnes titulaires du diplôme d'Etat de puéricultrice, des éducateurs de jeunes enfants diplômés d'Etat, des auxiliaires de puériculture diplômés, des infirmiers diplômés d'Etat ou des psychomotriciens diplômés d'Etat ;
2° Pour soixante pour cent au plus de l'effectif, des titulaires ayant une qualification définie par arrêté du ministre chargé de la famille, qui doivent justifier d'une expérience ou bénéficier d'un accompagnement définis par le même arrêté. »

L'équipe est pluridisciplinaire et est constituée de 11 personnes, dont 9 auprès des enfants :

- 1 éducatrice de jeunes enfants qui est la directrice de la structure
- 1 infirmière qui est la directrice adjointe
- 4 auxiliaires de puériculture
- 3 titulaires du CAP Petite Enfance.
- 1 assistante administrative,
- 1 agent de restauration

a) La directrice de l'établissement

Titulaire du diplôme d'état d'éducatrice de jeunes enfants, la directrice exerce sa mission sous l'autorité du directeur du centre socio culturel de Brignoud.

Elle est chargée :
• d'encadrer et gérer l'ensemble du personnel de la structure,
• de définir le projet d'établissement et sa mise en œuvre,
• d'organiser l'accueil des familles, leur information et leur participation à la vie de la structure,
• d'accompagner la parentalité
• d'assurer des fonctions administratives,
• de développer les partenariats éducatifs

b) La directrice adjointe : infirmière

La directrice adjointe exerce sa mission sous l'autorité de la directrice du multi accueil.
Elle est chargée :
• d'organiser le suivi des enfants (santé physique, psychologique et comportementale),
• du suivi diététique des enfants (allergies, diversification, régimes particuliers),
• d'assurer le lien privilégié avec le médecin de crèche dans son rôle de « Référent santé et accueil inclusif »,
• de mener des actions de prévention et d'éducation à la santé des enfants accueillis,
• de veiller à l'accueil et au bien-être des enfants et des familles accueillis
• d'accompagner la parentalité
• de veiller au respect du projet d'établissement
• de seconder les fonctions administratives
• d'organiser et superviser l'accueil et l'accompagnement des stagiaires.

c) Les auxiliaires de puériculture

Elles assurent les soins quotidiens et organisent les activités d'éveil dans le cadre du projet d'établissement.
Elles répondent quotidiennement aux différents besoins de l'enfant (affectifs, psychomoteurs, cognitifs...) et assurent leur sécurité.
Les auxiliaires de puériculture sont plus particulièrement formées aux soins d'hygiène et à la prévention en matière de santé.
De ce fait, elles pourront être amenées à administrer des traitements médicamenteux en respectant les protocoles en vigueur (cf annexes).
Elles sont également en charge de la continuité de direction en l'absence de la directrice ou de la directrice adjointe.

d) Les animatrices petite enfance/ aide auxiliaire de puériculture

Elles assurent également les soins quotidiens et organisent les activités d'éveil dans le cadre du projet d'établissement. Elles répondent quotidiennement aux différents besoins de l'enfant (affectifs, psychomoteurs, cognitifs...) et assurent leur sécurité.
Les animatrices petite enfance répondent à des missions polyvalentes et sont formées à l'entretien des locaux et au service de restauration de la crèche.

e) L'agent de restauration

L'agent de restauration se charge de la réchauffe, la distribution des repas, l'entretien des locaux (cuisine et espace de repas) et l'élaboration des goûters des enfants.
En collaboration avec la direction, ce professionnel se charge de la gestion de ses stocks et des commandes relatives aux besoins de la structure.

f) Le secrétariat

Il est assuré à par un agent du centre socio culturel dans les locaux de la crèche.
Elle assiste la direction dans ses tâches administratives et, dans le cadre de ses fonctions de régisseur, assure la facturation et la gestion des règlements pour le multi accueil.

D. Analyse des pratiques professionnelles et formation

« Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants ».
« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents ».
Dans le cadre de ses missions et de la formation professionnelle continue, l'équipe éducative est accompagnée par un professionnel lors de temps d'analyse de pratiques professionnelles.
Selon l'Article. R. 2324-37 : Le gestionnaire de tout établissement d'accueil du jeune enfant relevant de l'article R. 2324-17 propose des temps d'analyse de pratiques professionnelles pour les membres de l'équipe de l'établissement chargés de l'encadrement des enfants.
Chaque professionnel bénéficie d'un minimum de six heures annuelles dont deux heures par quadrimestre ;
Les séances d'analyse de pratiques professionnelles se déroulent en-dehors de la présence des enfants et sont animées par un professionnel ayant des compétences en la matière, conformément à l'arrêté du ministre chargé de la famille prévu à l'article R. 2324-42.
La personne qui anime les séances d'analyse des pratiques professionnelles n'appartient pas à l'équipe d'encadrement des enfants de l'établissement et n'a pas de lien hiérarchique avec ses membres.
Ces temps d'échanges permettent d'améliorer et d'harmoniser les pratiques professionnelles, de questionner sa posture professionnelle pour offrir un accueil toujours plus qualitatif pour les enfants et les familles accueillis.

Dans le cadre de la formation continue, chaque agent du multi accueil effectue, chaque année, une ou plusieurs formations en lien avec les objectifs donnés lors des entretiens annuels menés par la directrice.
Ces formations se déroulent, la plupart du temps, au sein du centre national de la fonction publique territoriale avec d'autres agents territoriaux issus d'autres collectivités.
Les connaissances et méthodes éducatives évoluant constamment, il est primordial que chaque agent puisse continuer à se former afin de mettre à jour ses connaissances, échanger autour de son positionnement et questionner sa pratique.

Une fois par an, une journée pédagogique est également organisée au sein du multi accueil. Lors de cette journée, en lien avec la direction, l'équipe échange autour de sa pratique et requestionne le projet d'établissement et les valeurs éducatives sur lequel il s'appuie.

III. Projet social et de développement durable

A. Le territoire

Le centre socio-culturel dont dépend le multi-accueil est placé sur un territoire regroupant deux communes mitoyennes : Villard-Bonnot et Froges. Les deux communes sont situées au cœur de la vallée du Grésivaudan à 18 km au nord de Grenoble. Le territoire de ces deux communes s'étend sur une longueur de 10 km entre les contreforts de Belledonne et des méandres de l'Isère regroupant ainsi 10500 habitants environ.

Les communes de Villard-Bonnot et Froges sont territorialement contraintes avec d'importantes portions du territoire communal inconstructibles en raison de la présence de risques naturels.

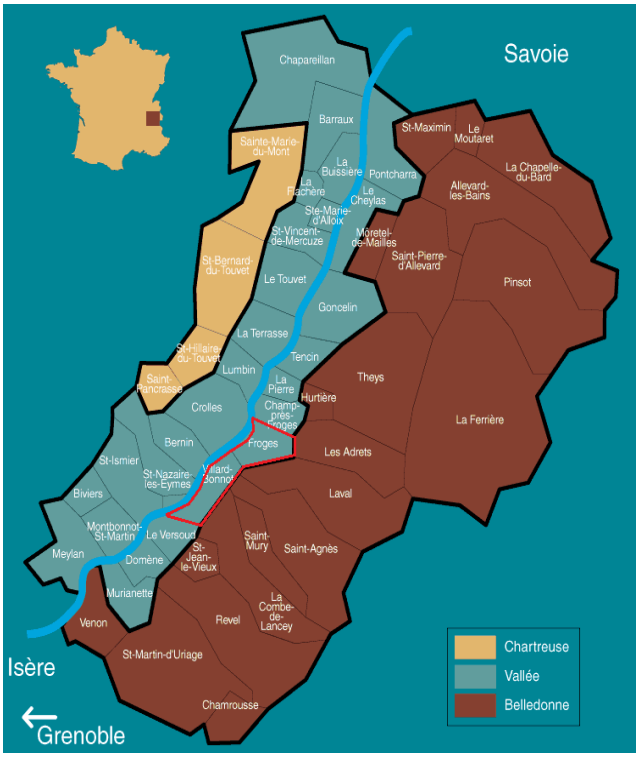

Le centre Socio-culturel de Brignoud (CSCB en rouge sur la carte ci-dessous) est situé sur la commune de Froges et se trouve quasiment au centre du territoire global que forme les deux communes de Froges et Villard-Bonnot.

Ce territoire a bénéficié d'un développement industriel important grâce à l'hydro-électricité et à l'activité des papeteries jusqu'en 2008 date de leur fermeture.

B. La population

a) Contexte démographique

La population des communes de Froges et Villard Bonnot, évaluée lors de recensements de 2008 à 2019 est présentée ci-dessous :

Commune de Froges :

POPLEG T1 - Populations légales

	2008	2013	2019
Population municipale	3 472	3 362	3 392
Population comptée à part	38	54	59
Population totale	**3 510**	**3 416**	**3 451**

Sources : Insee, RP2019 (géographie au 01/01/2021), RP2013 (géographie au 01/01/2015) et RP2008 (géographie au 01/01/2010).

Commune de Villard Bonnot :

POPLEG T1 - Populations légales

	2008	2013	2019
Population municipale	7 297	7 266	7 249
Population comptée à part	69	77	105
Population totale	**7 366**	**7 343**	**7 354**

Sources : Insee, RP2019 (géographie au 01/01/2021), RP2013 (géographie au 01/01/2015) et RP2008 (géographie au 01/01/2010).

Comme nous pouvons le constater, la population au sein de ces deux communes reste plutôt stable entre 2013 et 2019 avec une augmentation de la population d'à peine plus de 1% pour la commune de Froges et une diminution de 0.2% de la population pour la commune de Villard Bonnot.

Concernant le nombre de naissance, celui-ci est également stable sur ces deux dernières années pour la commune de Froges. Concernant la commune de Villard Bonnot, le nombre de naissance a chuté de plus de 20% en une année.
Si nous comparons les données sur 5 ans (entre 2017 et 2021), nous pouvons observer une forte baisse de la natalité pour les deux communes avec une diminution du nombre de naissance de 19% du côté de la commune de Froges contre une diminution de plus de 27% pour la commune de Villard Bonnot.

	2017	2018	2019	2020	2021
Froges	52	33	30	44	42
Villard Bonnot	94	80	86	89	68
Sources : Insee / Bulletin état civil des naissances domiciliées					

Pour autant, et malgré cette forte baisse de la natalité, les demandes d'inscriptions au sein du multi accueil sont toujours bien présentes et la capacité de la structure ne permet pas, à ce jour, de répondre à la totalité des demandes.

b) Contexte sociologique

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition de la population en fonction de la catégorie socioprofessionnelle au sein des deux communes.

Froges

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	**2 756**	**100,0**	**2 770**	**100,0**	**2 805**	**100,0**
Agriculteurs exploitants	4	0,1	5	0,2	0	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	92	3,3	125	4,5	70	2,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	321	11,7	303	10,9	280	10,0
Professions intermédiaires	341	12,4	504	18,2	475	16,9
Employés	590	21,4	434	15,7	495	17,6
Ouvriers	345	12,5	304	11,0	320	11,4
Retraités	652	23,7	716	25,8	830	29,6
Autres personnes sans activité professionnelle	410	14,9	379	13,7	335	11,9

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

Villard Bonnot

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	**5 945**	**100,0**	**5 806**	**100,0**	**5 760**	**100,0**
Agriculteurs exploitants	0	0,0	15	0,3	10	0,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	196	3,3	179	3,1	129	2,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	512	8,6	661	11,4	727	12,6
Professions intermédiaires	940	15,8	1 091	18,8	1 054	18,3
Employés	984	16,6	942	16,2	901	15,6
Ouvriers	888	14,9	701	12,1	688	11,9
Retraités	1 552	26,1	1 485	25,6	1 455	25,3
Autres personnes sans activité professionnelle	872	14,7	732	12,6	797	13,8

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

Sur les deux communes, la répartition en % au sein des mêmes catégories socio professionnelles est globalement similaire. Le territoire est donc plutôt uniforme.

C. L'offre petite enfance

Les assistants maternels représentent le principal moyen de garde régulier pour les familles. Sur la commune de Villard-Bonnot, 55 assistants maternels sont recensés pour un total de 166 places d'accueil disponibles pour les enfants. Sur la commune de Froges, ce sont 15 assistants maternels qui disposent de 52 places d'accueil. Soit un total de 70 assistants maternels sur le territoire pour 218 places d'accueil.

L'offre de places d'accueil en structure collective sur le territoire est de 60 places au total réparties entre trois établissements. Tout d'abord, 20 places sont disponibles au sein du multi-accueil « La Papoterie » située à Villard-Bonnot et dépendant de la communauté de communes du Grésivaudan. Ensuite 28 places d'accueil sont proposées au sein de notre structure dépendante du S.I.C.SO.C. Pour finir, une structure privée « Kiddy Moutains » a ouvert 12 places en 2022.
Malgré l'offre d'accueil proposée, de nombreuses familles cherchent toujours un moyen de garde pour leur enfant. En effet, la liste d'attente de notre multi-accueil reste conséquente.

Le constat récent tend à mettre en avant que les besoins des familles sont en évolution. En effet, de moins en moins de familles sont à la recherche de temps pleins et privilégient des petits contrats (quelques jours dans la

semaine). Cette évolution rend plus compliquée la profession d'assistants maternels qui, pour se garantir un salaire, ont plus d'intérêt à accueillir des contrats à temps plein.

D. Le multi-accueil

a) Historique

Le centre socio-culturel est porté historiquement par deux entités, un syndicat intercommunal et une association d'habitants créés simultanément au début des années 80, au service d'un projet associant les habitants.

A l'ouverture du centre socio-culturel de Brignoud en 1981, aucune structure petite enfance n'avait été prévue dans les projets de construction. Très vite, le besoin s'est fait sentir, et c'est ainsi qu'une équipe de bénévoles voulant participer aux activités de l'A.CSO.C (Association pour l'Animation du Centre Socio-Culturel de Brignoud) a assuré la garde des enfants deux demi-journées par semaine.
Dès septembre 1982, le S.IC.SO.C, demande l'agrément pour 12 places avec deux professionnels diplômés qui accueillent les enfants sur trois demi-journées dans les locaux de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) alors installée dans le centre socio-culturel. Depuis lors, les temps d'ouverture et les salariés n'ont cessé d'évoluer.

Le projet de construction du P.P.E. (Pôle Petite Enfance) s'est concrétisé en 2003 avec la création d'un nouveau bâtiment accueillant la halte-garderie. L'ouverture a eu lieu en juin 2004 avec un agrément pour 15 enfants âgés de 3 mois à 4 ans, et la structure a été inaugurée le 19 octobre 2004. L'agrément a été revu plusieurs fois afin de correspondre au mieux aux besoins des familles. Ainsi en décembre 2004, l'agrément a été augmenté pour l'accueil de 20 enfants. Enfin en juin 2005, l'agrément est à nouveau revu et augmenté pour accueillir 25 enfants.

Les temps d'accueil pour la halte-garderie se faisaient en horaires coupés, sans proposition de repas pour les enfants. Or, la demande des familles, était de pouvoir faire garder leur enfant en journée continue avec le repas. Ainsi, à partir de septembre 2010, une nouvelle amplitude horaire a été proposée aux familles pour une journée continue les mardis de 7h30 à 18h, et ensuite une 2ème journée par semaine les jeudis sur les mêmes horaires. Les locaux ne permettant pas de cuisiner sur place, l'accueil des journées continues étaient limités à 12 enfants pour le moment du repas.

Les derniers changements significatifs ont eu lieu en 2017. En effet, l'offre d'accueil proposée aux familles ne correspondant pas à leurs besoins, il a été décidé conjointement avec la direction du S.I.C.SO.C, la CAF, et la PMI d'augmenter l'agrément de la halte-garderie et ainsi de transformer la structure en multi-accueil.

b) Les locaux

J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.

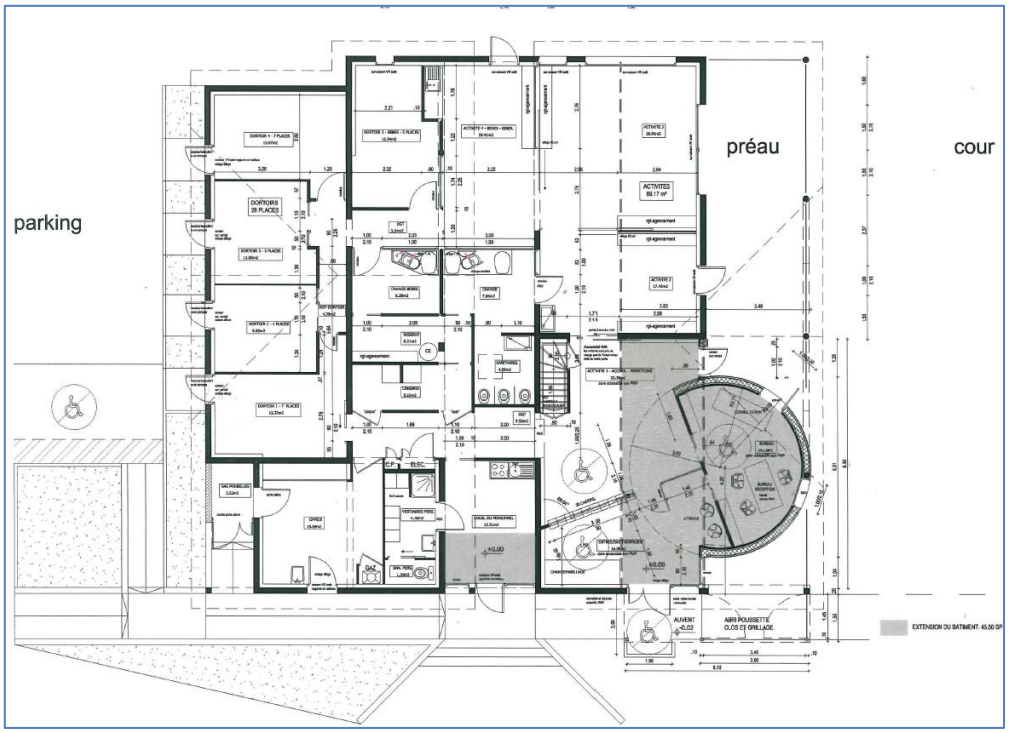

Plan du multi-accueil (2017)

La transformation de la halte-garderie en multi-accueil a né réaménagement. Pour pouvoir accueillir les enfants sur la journée avec les repas, la création d'une cuisine professionnelle en liaison froide a été nécessaire.

Le bâtiment existant a été entièrement réaménagé. Sur le plan ci-dessus, les parties grisées représentent les extensions de la structure. La partie grise au centre bas du plan anciennement entrée des usagers est devenue une salle du personnel. La partie grisée à droite était le garage pour les jeux extérieurs et est devenu l'entrée des usagers ainsi que le bureau de la direction.

Le réaménagement a été indispensable afin de pouvoir créer la nouvelle cuisine, des espaces de vie séparés pour les deux groupes d'enfants accueillis, une salle de change supplémentaire, mais également de nouveaux dortoirs (l'ancien espace ne pouvant pas accueillir le nombre d'enfants inscrits par jour), un espace extérieur adapté pour les plus petits et une salle du personnel.
Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

L'équipe professionnelle du multi-accueil et notamment les responsables ont eu l'opportunité de participer à une majorité de réunions concernant le projet d'agrandissement et de réhabilitation du bâtiment, mais également à la prise de décisions de certains aménagements (coloris, matériaux, ameublement…). Les locaux du multi-accueil ainsi rénovés sont de ce fait agréables et fonctionnels autant pour les enfants et parents mais aussi pour les professionnels qui y travaillent.

E. Infrastructures sur le territoire et partenariats

Des commerces de proximité sont présents au sein des deux communes : épiceries, boucheries, bars, restaurants etc…
Les services publics destinés à la population sont également présents sur les deux communes : écoles, maison de retraite, Poste.
De nombreuses associations sportives et culturelles créent un maillage associatif important et dynamique.

Concernant la petite enfance, en dehors du multi accueil « Les petits petons », plusieurs types de structures sont présentes :

- Les écoles maternelles
- Les assistantes maternelles
- Le centre de loisir géré par le centre socio culturel
- Les bibliothèques

- Un multi accueil qui dépend de la communauté de communes du Grésivaudan ainsi qu'une micro crèche privée
- Un LAEP
- Une ludothèque

a) Partenariats pédagogiques

Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
Le multi accueil « Les petits petons » travaille étroitement en lien avec ces différents partenaires.

Un projet passerelle est en place depuis 2021 permettant aux futurs écoliers de visiter deux des quatre écoles des communes de Villard Bonnot et Froges.
Les deux autres écoles étant trop éloignées géographiquement pour s'y rendre à pieds, l'achat du minibus à l'été 2023 devrait rendre la visite de ces deux écoles possible.

Le RPE est géré par le même gestionnaire que le multi accueil (le centre socio culturel de Brignoud), de ce fait les animatrices RPE ainsi que les professionnelles du multi accueil peuvent être amenées à travailler ensemble.
Un partenariat plus étroit qui mêlerait assistantes maternelles et professionnelles du multi accueil est en réflexion actuellement et sera mis en place sur 2023.

Le centre de loisir, géré lui aussi par le centre socio culturel, utilise parfois des espaces du multi accueil pour le groupe des 3-5 ans (jardin principalement mais ponctuellement la structure lorsque celle-ci est fermée à l'accueil des tout petits).

Les bibliothèques du secteur étant également gérées par le centre socio culturel et, pour l'une d'elles, se trouvant juste en face du multi accueil, il est très aisé pour les professionnelles du multi accueil de se rendre en son sein afin d'emprunter des livres et de proposer des sorties à visée culturelle avec les enfants accueillis.
Il en est de même pour la ludothèque où des animations sont organisées avec le ludothécaire.

Lors de ces différentes sorties, l'équipe travaille étroitement en lien avec les familles qui peuvent accompagner et soutenir les professionnelles dans la logistique des déplacements et dans l'encadrement des enfants accueillis.

Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
La structure veille aussi à privilégier l'accueil de l'enfant porteur de handicap ou atteint d'une maladie chronique. Un travail est mené en étroite collaboration entre l'infirmière de la structure et le médecin de la crèche (mise en place de PAI, définition de protocoles, prévention auprès de l'équipe etc…).
Le multi accueil essaie, autant que possible, d'entretenir des liens de proximité avec tous les partenaires qui pourraient graviter autour d'un enfant porteur de handicap ou atteint d'une maladie chronique (participation à des commissions, venue de soignants sur le multi accueil pour favoriser la continuité du soin, formations etc…).

Force est de constater que la gestion et la proximité du centre socio culturel favorise grandement les différentes possibilités partenariales qui s'offrent au multi accueil.
Toutes les décisions importantes sont prises en accord avec la direction et les élus qui dirigent le S.I.C.SO.C.
Des professionnels du centre peuvent également intervenir au sein du multi accueil sur des temps d'animation ou même dans le but de renforcer exceptionnellement l'équipe de terrain dans certains cas de figure.
Ce travail en lien et ce partage de compétences permet l'enrichissement de chacun dans ses pratiques mais également la valorisation des métiers de la petite enfance.

b) Les relations avec la CAF

Notre structure est conventionnée et subventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales.
La P.S.U (Prestation de Service Unique) de la CAF vient en complément des participations familiales et permet de diminuer celles-ci. Elle concerne les enfants jusqu'à leur 6ème anniversaire quelle que soit la situation des parents au regard de l'activité professionnelle.

Pour les familles allocataires, les participations sont calculées à l'heure et à partir des ressources déclarées pour les prestations familiales. Le document « base de ressources » est obligatoire pour l'ouverture du contrat des enfants. Pour les familles non allocataires, les participations sont calculées à l'heure à partir de l'avis d'imposition.
Le tarif appliqué à l'accueil des enfants est fixé par un barème national et renouvelé selon la tarification horaire tous les ans au 1er janvier d'après les indications de la CAF. Ce barème prend en compte le nombre d'enfants d'une famille, et il est soumis à un plancher et un plafond fixé annuellement par la CNAF.

c) Les relations avec la PMI

Les professionnelles de la structure, et plus particulièrement l'équipe de direction, sont en lien réguliers avec la puéricultrice de secteur du service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).
Cette puéricultrice est amenée à suivre certaines familles sur le secteur de Froges et Villard-Bonnot. Elle peut nous adresser des enfants et des familles qui auraient particulièrement besoin d'un suivi par des professionnels de la petite enfance et que nous essayons dans la mesure du possible d'accueillir.
Régulièrement, la puéricultrice vient dans nos locaux pour faire le point sur les enfants qui pourraient relever de suivis dans d'autres services. Nous nous concertons alors sur ce que nous observons au quotidien de l'enfant et de sa famille. Dans d'autres cas, c'est nous qui alertons la puéricultrice pour venir apporter un soutien à une famille.
Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
Nous essayons d'accompagner le plus possible tout en respectant les limites de notre position professionnelle les enfants et leurs parents. Quelques fois, nous devons les soutenir dans des situations de vie qui peuvent être compliquées à vivre et à intégrer psychologiquement.
Une relation privilégiée est également entretenue avec le médecin de PMI qui délivre l'agrément d'ouverture du multi accueil et vient, régulièrement, contrôler les locaux et s'assurer du bon fonctionnement de la structure.

d) Les relations avec les écoles de formation et les stagiaires

Chaque année, nous accueillons plusieurs stagiaires au sein de notre structure. Les conventions de stages sont remplies en accord avec leur école. Accueillir un stagiaire est un travail à part entière et toute l'équipe doit être partie prenante.
Pour chaque stagiaire accueilli, une charte d'accueil est signée par les deux parties : le stagiaire et le responsable de la structure. Une professionnelle de l'équipe se positionne en référente du stagiaire et sera son interlocuteur privilégié. En début de stage il est particulièrement important qu'une période d'observation soit prise. Pour pouvoir comprendre le travail quotidien du personnel, ce temps est nécessaire et permettra à l'élève de poser des questions sur le fonctionnement, les professions, ou toute autre information nécessaire à son diplôme.
Par respect pour les enfants et notre structure n'étant pas assez grande, nous ne recevons pas plusieurs stagiaires en même temps ou alors sur un temps très court. Les stagiaires doivent respecter le règlement intérieur du multi-accueil et sont soumis aux mêmes règles de secret et discrétion professionnelle. Selon la formation suivie, les stages peuvent demander beaucoup d'initiatives et de travail personnel, les stagiaires ne sont donc pas présents pour combler un manque de personnel. Par ailleurs ils sont tout de même incités à participer à la plupart des actes de la vie des enfants.

Régulièrement au cours du stage, des moments de bilan sont proposés par le référent et/ou le responsable afin que le stagiaire soit toujours dans une bonne démarche d'apprentissage. A la fin de cette période, une visite de stage par des professeurs est organisée pour faire le bilan du stage en présence de son référent et du responsable.

F. Participation des parents à la vie de la structure

Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
Les échanges quotidiens ou réguliers entre la famille et l'équipe du multi-accueil assurent une continuité dans la prise en charge de l'enfant et contribuent à son bien-être. Lors de l'arrivée et du départ de l'enfant, il est important que le parent soit entièrement disponible, et veille notamment à ne pas avoir de conversation téléphonique dans l'enceinte du multi-accueil.
Les parents qui le souhaitent sont les bienvenus pour participer et s'investir au Multi-accueil par le biais de différentes actions.

a) Les rencontres festives

La soirée d'accueil (Septembre) :

En début d'année scolaire, au cours de mois de septembre, un pot d'accueil est proposé aux familles, qu'elles soient nouvelles ou bien déjà présentes l'année précédente.
En semaine, après le travail, les parents sont invités au sein de la structure.
Les locaux leur sont présentés si cela n'avait pas été fait, ainsi que les membres de l'équipe professionnelle. Le fonctionnement de la structure est brièvement expliqué, et l'échange est la priorité. Les parents peuvent poser toutes les questions qu'ils souhaitent et très souvent, ils partagent les mêmes interrogations.
Un apéritif est ensuite partagé.
Ce premier moment festif permet aux familles fréquentant le multi accueil de se rencontrer et de s'approprier le multi accueil comme un lieu de partage et d'échanges.

La fête de Noël (Décembre) :

Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
Un après-midi de décembre, le multi-accueil propose un spectacle et goûter pour fêter la fin de l'année et Noël. A cette occasion, la structure n'accueille pas d'enfants l'après-midi. Tout le personnel de la structure est réuni dans la grande salle du centre socio-culturel pour accueillir les enfants et leur famille.
Chaque année un spectacle différent est proposé pour des enfants de moins de 3 ans (soit par un prestataire, soit préparé par l'équipe du multi accueil). Le spectacle débute après les siestes des enfants pour une durée d'environ 30 minutes afin que l'attention des enfants ne faiblisse pas.
Suite au spectacle, un goûter est proposé pour les petits mais aussi pour les grands ! Dans ce contexte moins formel et de convivialité, l'échange et la discussion entre professionnels et parents est privilégié.

La fête du multi-accueil (Juillet) :

En fin d'année scolaire, afin de clôturer l'année mais aussi l'accueil à la crèche, nous organisons la fête du multi-accueil. En fin d'après-midi, les parents sont conviés à un goûter avec leurs enfants dans l'enceinte de la cour. Un spectacle ou une animation type kermesse est proposée aux enfants et à leur famille.
Tous les parents sont invités à y participer et à échanger avec les professionnelles. C'est l'occasion d'observer son enfant dans un environnement où il évolue habituellement sans ses parents.

b) Les actions récurrentes dans l'année

Les cafés des familles :

A raison d'une matinée par mois, les professionnelles proposent un petit temps café / thé à l'entrée du multi accueil, à destination des familles une fois que celles-ci ont déposé leurs enfants.
Les professionnelles se relaient, à tour de rôle, pour échanger avec les familles.
Ces temps entrent dans une dynamique d'accompagnement à la parentalité mais également avec l'objectif de créer de la convivialité et du lien entre les différentes familles.
Les professionnelles qui animent ces pauses café, changent de position, elles se rendent plus accessibles afin de gommer progressivement le rapport professionnelle/parent qui pourrait freiner leur parole.

La participation à des activités :

Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
Dans l'idée d'ouvrir les portes du multi accueil et de travailler en transparence avec les familles, l'équipe met également en place des activités ouvertes. Plusieurs fois dans l'année, les parents pourront s'inscrire à une activité. Les professionnelles prépareront une activité dirigée à destination des enfants et les parents pourront venir y participer.
Ce moment sera propice à partager notre expérience dans l'accompagnement des enfants. Les familles pourront piocher des activités découvertes au multi accueil et observer le positionnement de la professionnelle.

C'est également l'occasion de découvrir son enfant autrement, au sein de son groupe de copains, dans une activité dans l'enceinte de la crèche.
La professionnelle qui anime l'activité puise également dans sa relation avec le parent qui va lui permettre d'enrichir sa pratique et de créer un lien d'individualité avec une famille.

L'accompagnement lors de sortie :

En lien avec la démarche partenariale étayée plus tôt, l'équipe sollicite les familles pour nous accompagner lors de sorties.
Ces temps permettent aux parents d'observer leur enfant différemment, de s'inscrire dans une dynamique de coéducation mais également de profiter d'un moment de partage avec l'équipe du multi accueil tout en découvrant la richesse des infrastructures du territoire et l'intérêt que celles-ci ont pour les jeunes enfants. Ils permettent également à des familles nouvellement installées sur le territoire de rencontrer d'autres parents et de créer du lien social.

La présence de parents accompagnateurs lors des sorties aide l'équipe dans l'encadrement, la logistique des déplacements et la prise en charge globale des enfants.

G. Dispositions prises pour la mise en œuvre du droit prévu au dernier alinéa de l'article L.214-2 et à l'article L.214-7 du code de l'action sociale et des familles

Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.

Garantie d'accès aux établissements d'accueil des jeunes enfants des personnes en insertion sociale ou professionnelle.

« Les modalités de fonctionnement des équipements et services d'accueil des enfants de moins de six ans doivent faciliter l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources. » Article L.214-2

« […] Le nombre mentionné au premier alinéa ne peut être inférieur, sauf pour les établissements et services mis en place par des employeurs pour l'accueil exclusif des enfants de leurs salariés, à une place par tranche de vingt places d'accueil. »

Afin de garantir l'équité de traitement dans les demandes, des critères d'attribution ont été définis en lien avec la gouvernance du centre socio culturel. Les places seront proposées en fonction des points attribués aux familles.

Parent assumant seul la charge d'un ou plusieurs enfants. 5 points
Foyer dans lequel le QF est inférieur ou égal à 800 euros. 5 points
Situation de handicap de l'enfant, d'un parent, d'un frère ou d'une sœur. 4 points
Parents en situation de travail ou assimilé (étudiant, création d'entreprise, formation…). 3 points
Jumeaux ou nouvelle fratrie. 2 points
Nouvelle inscription d'un enfant dont le frère ou la sœur est en renouvellement. 1 point

Les familles demandeuses d'emploi ou dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle pourront ainsi prétendre à une place en crèche au même titre que les autres familles et se voient même favorisées par le système de pondération. De ce fait, le multi accueil « Les petits petons » remplit parfaitement l'article L.214-7 du code de l'action sociale et des familles.

H. Prise en compte du développement durable dans le fonctionnement du multi accueil

Depuis le Décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants, le projet de développement durable devient une partie intégrante du projet d'établissement des structures petite enfance.

Selon le dictionnaire Larousse, le développement durable est un « mode de développement qui assure la satisfaction des besoins essentiels des générations actuelles, particulièrement des personnes les plus démunies, tout en sauvegardant la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins […] et donc de **considérer le patrimoine écologique** (air, eau, matières premières) **comme un stock de ressources** dont les prélèvements ne devraient pas excéder leurs capacités de renouvellement naturel. Ainsi, le développement durable repose sur la **solidarité entre les générations.** »
Le développement durable est un des enjeux fort du multi accueil. En effet, il est, au quotidien, pris en compte dans le fonctionnement de l'établissement à travers plusieurs axes.

a) L'entretien des locaux et le matériel utilisé

Pour l'entretien des locaux, les produits répondent, pour la plupart à la norme Ecocert.
En effet, les enfants étant majoritairement au sol la journée et portant tout à la bouche, il nous semble primordial d'utiliser des produits respectueux de l'environnement et du bien-être du public accueilli.
L'utilisation des bacs de pré imprégnation des lavettes pour le sol permet de ne consommer que la juste quantité d'eau nécessaire au lavage des sols. Il n'est plus nécessaire de remplir de grands seaux d'eau.
Le multi accueil s'engage dans l'amélioration de cet environnement en modifiant sa politique d'achat et d'équipement.
La vaisselle utilisée par les enfants est majoritairement en verre ou porcelaine.
Les parents fournissant les biberons s'équipent de plus en plus avec du matériel en verre.
Les jeux et jouets achetés sont souvent écoresponsables, si possible en bois ou en tissus.

Depuis 2022, le linge lavable a remplacé le linge jetable pour le change des enfants (gants de toilettes et serviettes lavables) mais également pour les sur chaussures à destination des familles.
Les enfants se nettoient le visage à l'aide de linge lavable après le repas.

Concernant la toilette des enfants, les changes sont faits à l'eau et au savon et parfois au liniment (principalement pour les bébés). Aucune lotion n'est utilisée. Les cotons utilisés pour les bébés sont achetés en grande quantité en pharmacie.
De même pour le savon qui est acheté en grand flacon puis reconditionné.

b) L'accueil de l'enfant en lien avec l'extérieur

Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
Le multi accueil dispose d'un bel espace extérieur doté d'une cour couverte, une partie herbée et d'un grand espace goudronné protégé par les arbres.
Un cabanon permet à l'équipe de stocker du matériel de jeux extérieurs (dinette réservée au jardin, jeux divers, vélos, draisiennes, poupons d'extérieurs, jeux pour les bébés etc…).

Le jardin est utilisé comme une pièce de jeux à part entière et les enfants sortent quasiment tous les jours, en été comme en hiver. Le jardin va également être au centre de nombreuses animations à destination des familles. Il devient alors un espace de rencontre et de partage.

De même, au printemps, plusieurs professionnelles animent des temps de plantation avec les enfants autour d'un projet de jardinage. Les jeunes enfants peuvent ainsi découvrir le cycle des plantes, du semis jusqu'à la récolte sans oublier l'arrosage et la dégustation finale.

c) Utilisation des locaux

Toujours dans une démarche de développement durable, l'équipe est vigilante à l'utilisation des locaux.
Le bâtiment abritant la crèche est un consommateur significatif d'énergies et de fluides nécessaires à son fonctionnement : eau, électricité, chauffage.
Une attention est portée sur l'extinction des lumières (les luminaires extérieurs étant programmés et à détection par le service technique du centre socio culturel en fonction des saisons).
La climatisation est utilisée avec parcimonie en respectant un écart maximum avec la température extérieure, de même pour le chauffage.
L'aération des locaux est organisée tout au long de la journée afin de maintenir une qualité de l'air optimale.
Un local poussette se tient à disposition des parents qui souhaiteraient venir à pieds. Les draisiennes ou vélo des enfants peuvent également être stockés en son sein.

d) Le tri et la réduction des déchets

Les déchets sont triés au sein de la structure avec la présence de trois poubelles (nous n'avons que très rarement du verre à jeter) : la poubelle d'ordures ménagères, la poubelle pour le plastique et la poubelle pour le carton.
Une collègue récupère, depuis 2023, les déchets alimentaires en vue de nourrir ses poules.

Le recyclage, c'est aussi donner une seconde vie au matériel usagé. Nous réutilisons autant que possible les barquettes en plastique des repas afin d'y mettre de la peinture par exemple ou de faire diverses activités avec.
Les bavoirs usés ont été transformés en essuie mains individuels, des draps usés se sont transformés en matériel pour les poupons etc …

De l'eau du robinet est donnée aux enfants afin de ne pas avoir à utiliser des bouteilles en plastique.

Concernant le poste de restauration, une vigilance est apportée aux dates limites de consommation afin de consommer les produits qui périment le plus vite pour jeter le moins possible.
Des changements de menus sont également effectués au jour le jour avec l'agent de restauration afin de consommer des fruits frais avant des compotes industrielles par exemple.
Les fruits abimés sont, si cela est possible, transformés en jus ou en compote.

La réduction des déchets alimentaires passe aussi en ajustant au mieux les commandes de repas auprès du traiteur.
Les repas sont désormais conditionnés dans des barquettes compostables.

Au niveau administratif, nous tentons autant que possible de limiter l'utilisation de papiers à travers l'utilisation de brouillon, l'impression recto verso etc…
La numérisation des relations avec les familles constitue un atout pour faciliter et fluidifier les démarches.
Le multi accueil s'est pleinement investi dans cette modernisation de la relation usager en recourant quasi exclusivement aux échanges de courriers par mail avec les familles et les partenaires ainsi qu'au travers diverses démarches en ligne destinées à faciliter le lien entre les professionnelles et les familles (création d'un blog photo pour limiter les impressions par exemple, envoi des suivi de vaccination par mail, sondages etc…). La communication orale restant le mode de communication à prioriser.

IV. LE PROJET EDUCATIF

Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.

Il est le fil conducteur de l'équipe éducative, il est élaboré autour de valeurs communes par l'ensemble de l'équipe.
Nous avons débuté notre réflexion à partir de l'ancien projet éducatif existant et nous l'avons remis à jour tout en faisant lien avec la charte nationale de l'accueil du jeune enfant détaillée en introduction et annexée tout au long de ce document en violet. Nous avons réfléchi à ce que l'on fait, comment on le fait et pourquoi nous le faisons. Nous avons tenu compte de tous les avis, en respectant les limites de chacun, en définissant ensemble vers quelles pratiques nous nous dirigeons, tout en respectant toujours l'enfant tel qu'il est et quel qu'il soit.
Pour un bon fonctionnement, il semble essentiel d'avoir des pratiques et un discours communs et cohérents. Sous les mêmes valeurs, chacun peut mettre un sens différent, la communication est donc primordiale afin que nous puissions tous travailler dans la même direction. Cela demande alors à chaque professionnelle de l'équipe des qualités d'écoute, de respect de l'autre, de tolérance, d'authenticité et d'ouverture d'esprit.
Notre réflexion s'est concentrée sur les besoins de chaque enfant. Ainsi le but de notre équipe est d'ajuster au quotidien les gestes, les paroles des adultes dans le respect de ses besoins fondamentaux essentiels à son évolution et son bien-être. Nous avons donc travaillé en priorité sur l'alimentation, le sommeil, l'hygiène et la propreté, le développement de l'enfant, la gestion de ses émotions et les relations de confiance.

A. L'accueil des enfants

a) Détail d'une journée type

Voici dans le tableau ci-dessous un exemple d'une journée type pour le groupe des moyens/grands dans la deuxième colonne et pour celui des bébés dans la troisième colonne.

HORAIRES	GROUPE DES MOYENS / GRANDS	GROUPE DES BÉBÉS

<table>
<tr><td>Entre 7h30 et 9h00</td><td colspan="2">Accueil des enfants dans la salle du fond.</td></tr>
<tr><td>Entre 08h30 et 09h00</td><td colspan="2">Les bébés retrouvent leur section.
Un groupe de grands part dans la chambre rose avec la professionnelle qui arrive à 08h30 pour faire de petites activités.</td></tr>
<tr><td>Vers 9h30</td><td>Temps calme, les enfants sont assis pour un moment chansons, puis une boisson leur est proposée.</td><td rowspan="2">Jeux libres.

Activités.

Temps de sieste selon le besoin des enfants.

Changes des couches.</td></tr>
<tr><td>Entre 9h45 et 11h30</td><td>Activités proposées aux enfants en petits groupes.
Jeux libres.
Jeux extérieurs.
Changes des couches des enfants et passage aux toilettes.</td></tr>
<tr><td>Vers 11h00</td><td></td><td>Repas échelonnés.</td></tr>
<tr><td>Vers 11h30</td><td>Lavage des mains au lavabo.
Installation à table.</td><td rowspan="3">Endormissements et réveils des enfants selon leur besoin.
Jeux libres ou petites activités pour ceux qui ne dorment pas.</td></tr>
<tr><td>Entre 11h35 et 13h00</td><td>Repas.
Préparation pour la sieste.
Départ en sieste.</td></tr>
<tr><td>Entre 12h45 et 15h00 environ</td><td>Endormissement et réveils échelonnés selon le sommeil des enfants.
Jeux libres en attendant que tous les enfants soient levés.</td></tr>
<tr><td>Vers 15h00</td><td></td><td>Goûter.</td></tr>
<tr><td>Vers 15h30</td><td>Goûter.</td><td></td></tr>
<tr><td>A partir de 16h00</td><td colspan="2">Départs des enfants échelonnés selon l'horaire défini dans leur contrat d'accueil.
Activités et jeux libres.
Changes et passage aux toilettes pour ceux qui en ont besoin.</td></tr>
<tr><td>A partir de 17h30</td><td colspan="2">Regroupement des enfants dans la salle derrière les casiers jusqu'à leur départ.</td></tr>
</table>

b) L'adaptation

L'adaptation est une période primordiale pour l'accueil d'un enfant. Il n'est pas question d'accueillir un enfant sans avoir préalablement effectué une période d'adaptation. Ce temps réservé à l'enfant et son ou ses parents permet à la professionnelle référente de faire connaissance avec eux. Les habitudes de vie, de sommeil,

d'alimentation sont discutées au moment de la première heure d'adaptation. De cette façon, nous pourrons accueillir en douceur l'enfant en essayant, tant que le permet la collectivité, de suivre les mêmes habitudes qu'à la maison.

Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

Ce moment est également propice à discussion sur les attentes des parents. Ils peuvent poser les questions qu'ils ont concernant le fonctionnement, les professionnelles, et de manière plus générale de toutes les interrogations qu'ils ont à propos de la vie de leur enfant au sein du multi-accueil. La référente aussi questionnera le/les parent/s sur les habitudes, les comportements, les préférences et le développement de leur enfant. Elle se tient à l'écoute, rassure, dédramatise, et reste toujours dans le non-jugement.

La durée de la période d'adaptation est fixée avec les parents au moment de l'inscription administrative de leur enfant. Nous posons une trame sur 10 jours avec les familles qui peut être modulée selon les besoins de l'enfant et de ses parents. Les deux premières fois, l'enfant ne reste qu'une heure en présence de son/ses parent/s ce qui permet la discussion avec la professionnelle référente pour faire connaissances et permet un début de la collectivité en douceur. Ensuite, la programmation des heures d'adaptation évolue pour augmenter le temps de présence progressivement et arriver en fin de période d'adaptation au temps de présence que l'enfant effectuera dans l'année. A la fin de ces quelques jours d'adaptation, nous évaluons avec la famille si l'enfant est capable de commencer son contrat ou bien s'il faut continuer à aménager les horaires en ajoutant une semaine de plus d'adaptation. De la même manière, si les horaires fixés lors du contrat nous paraissent trop longs trop rapidement, nous établirons de nouveaux horaires d'adaptation avec la famille.
Lors de la première heure d'adaptation, une feuille d'accueil ou de liaison est remplie par la référente où toutes les habitudes y sont notées et elle fait également un rapide compte-rendu de ce premier temps de rencontre. Le reste de l'équipe est invité à en prendre connaissance afin d'être bien informé pour assurer une continuité de l'accueil.
Ces premiers temps d'accueil sont essentiels dans le déroulement de l'arrivée de l'enfant dans la structure. Pour cela, toute l'équipe adapte son travail afin de permettre cet accueil personnalisé, les horaires posés doivent donc être respectés par les familles, tant pour l'arrivée que pour les départs. En effet, l'adaptation d'un nouvel enfant ne doit pas perturber la prise en charge du reste du groupe.

B. Les besoins fondamentaux

a) L'alimentation

L'alimentation au sein de notre structure n'est pas seulement un besoin primaire, il doit aussi être un moment de plaisir, de convivialité, de partage et d'apprentissage.
Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
Nous avons notamment établi des conduites à tenir pour l'équipe ou toute personne intégrant notre équipe :

- Instaurer un climat calme et serein : éviter les discussions entre adultes ou d'une table à une autre, être présent entièrement aux enfants et au repas…
- Respecter le rythme de l'enfant, ne pas le brusquer. Respecter le rythme d'introduction des aliments en suivant ce qui est fait à la maison.
- Inciter à goûter sans forcer, diversifier les présentations.
- Permettre une diversité d'aliments, de repas (en été proposition de repas froids type pique-nique).
- Développer l'autonomie de l'enfant en le faisant participer : en débarrassant sa table par exemple.
- Apprentissage de l'utilisation de la vaisselle, des couverts, des carafes…
- Inciter à l'hygiène : lavage de mains avant et après repas, débarbouillage du visage.
- Accepter que l'enfant puisse se salir.
- Présenter les règles de vie sociale : comment être confortable à table tout en étant dans une position adaptée pour le repas, essayer de manger avec ses couverts sans en mettre à côté, dans le calme…
- Donner l'exemple quant aux notions de politesse : Dire « Merci » aux enfants, « S'il te plait », afin que par mimétisme, ils le reproduisent à leur tour.

- Verbaliser ce qui se trouve au menu des enfants pour une découverte des aliments et des saveurs.
- Proposer des repas à thème quelques fois dans l'année.
- Pour les bébés, repas ou biberons décalés selon le rythme.

L'équilibre alimentaire

Nous fournissons les repas et les goûters aux enfants. Ils sont confectionnés et livrés en liaison froide par un traiteur puis remis en température dans notre cuisine par l'agent de restauration qui travaille sur la structure. Les repas sont composés par une diététicienne au sein de l'entreprise du traiteur. De ce fait, les repas sont équilibrés et réfléchis de manière à ce que tous les nutriments nécessaires à la croissance des enfants soient apportés par les repas et ainsi limiter les carences alimentaires.
Le traiteur choisi par notre collectivité propose des repas différents selon les saisons, des repas à thème, des aliments de fabrication locale ainsi que des produits bio. Les menus sont donc variés et permettent aux enfants une découverte des saveurs. Les repas sont servis de façon chronologique, entrée, puis plat, et dessert accompagnés de pain et d'eau.

L'installation

Les repas se prennent dans la salle derrière les casiers de l'entrée pour le groupe des moyens-grands et dans l'espace bébé pour les plus petits. L'aménagement du coin repas et le mobilier sont adaptés pour que chaque enfant puisse être installé correctement (dans une position confortable). Les tables et chaises sont de différentes tailles afin que chaque enfant puisse poser ses pieds au sol et ainsi se trouver dans une position stable et sécurisante adéquate pour les apprentissages du repas. Pour les plus petits, ils sont installés dans des transats ou chaises à accoudoirs et les repas sont donnés par l'adulte. Les repas des bébés peuvent également être donnés dans les bras.
Progressivement, le bébé, puis l'enfant seront installés dans le mobilier qui correspond le mieux à ses acquisitions. Passage du transat, à une chaise à accoudoirs, puis à une chaise adaptée à sa taille. Les professionnelles aident sans faire à la place de l'enfant, lorsqu'il est capable, elles respectent le plus possible l'envie de chacun de grandir et d'essayer de faire seul.

Le rythme

J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
Le respect du rythme de chaque bébé est une priorité, les repas sont servis pour le groupe des bébés à partir de 11h et selon chaque enfant. C'est-à-dire selon les périodes de sommeil, et selon l'horaire du dernier repas (notamment pour les biberons).
Pour le groupe des grands, le repas est servi autour de 11h30, mais avant de passer à table, les enfants aident à ranger les jeux qu'ils ont utilisés. Ensuite ils se lavent les mains au lavabo de la salle attenante au coin repas puis vont s'installer à table. Les enfants sont répartis le plus possible selon la chambre où ils iront ensuite se reposer et la professionnelle qui accompagne les enfants à la table est le plus souvent celle qui sera référente de la chambre. De cette façon, des repères sont posés, les enfants sont avec le même groupe de copains et l'adulte restera avec eux du repas au lever de sieste. Il arrive que des enfants soient invités à une autre table lorsque l'organisation le nécessite ou que les enfants le demandent.
Les professionnelles présentent le repas aux enfants, aussi bien aux petits qu'aux grands. Le repas est un moment propice aux échanges et à la discussion. Il est important d'expliquer aux enfants ce qu'ils vont manger en leur présentant le plat dans son intégralité, le fruit avant qu'il soit coupé etc…
L'apprentissage de l'utilisation des couverts, de la vaisselle demande beaucoup de dextérité. Aussi, cela prend du temps à l'enfant de découvrir tout ce dont il est capable. Il a besoin de temps, d'entraînement et de confiance, il doit passer par plusieurs étapes avant de pouvoir faire seul et sans se salir, en mettre à côté ou même se servir de ses couverts. L'équipe professionnelle est là pour accompagner et aider l'enfant dans cet apprentissage. Nous avons à cœur de ne pas brusquer, et de respecter chaque enfant et son rythme tout au long de cette acquisition.
De même, afin que chaque enfant ne soit pas brusqué dans ses capacités, nous proposons des repas dits « grands » c'est-à-dire en morceaux, ou bien des repas « bébé » qui comprennent une purée de légumes et des protéines mixées.

Les régimes alimentaires

Pour chaque enfant, c'est aux parents de faire l'introduction d'un nouvel aliment. D'abord parce que c'est un plaisir de faire découvrir de la nouveauté à son enfant, et ensuite parce que de nombreuses allergies alimentaires se révèlent lors de la première année, et la collectivité n'est pas le lieu idéal pour faire des tests. Il est donc important que la famille communique les éléments concernant l'alimentation de leur enfant. Ces informations sont regroupées dans la cuisine, et dans le coin repas de l'espace bébé.
De même, si un enfant a un problème particulier concernant l'alimentation, il est primordial que l'équipe en soit informée afin qu'il ne survienne aucun incident au multi-accueil. En cas d'allergie, un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) sera rédigé avec la famille et le médecin de la structure et mis en place. Ces informations primordiales sont affichées dans la cuisine et également dans le coin repas de l'espace bébé. Des précautions seront prises en cuisine pour ne pas créer de problème à l'enfant.
Enfin, certains parents souhaitent que leur enfant ait un régime alimentaire particulier. Le traiteur qui confectionne nos repas peut proposer plusieurs possibilités, soit un repas sans porc, soit un repas sans viande. Cela est déterminé avec les familles au moment de l'inscription de leur enfant, ou de l'adaptation.

b) Le sommeil

Le sommeil est primordial pour le développement de l'enfant, et également pour son bien-être. Le sommeil permet au cerveau de se développer et à l'enfant d'intégrer les acquisitions qu'il fait lors de ses temps d'éveil. Le sommeil permet également à l'organisme de récupérer l'énergie qu'il a dépensé dans la journée. Il est certain qu'un enfant fatigué ne peut pas profiter de façon sereine de sa journée au sein du multi-accueil. De ce fait, nous privilégions toujours le sommeil d'un enfant à une autre activité quelle qu'elle soit.

Pour le nouveau-né, le besoin de sommeil s'élève à 17 heures quotidiennes qui diminuent progressivement pour atteindre 15 environ autour de un an avec plusieurs siestes dans la journée. Ensuite, ce sont encore 13 heures de sommeil qui sont nécessaires entre un et deux ans pour petit à petit passer à une seule sieste l'après-midi après le repas.

Nous avons cinq dortoirs différents. Deux sont réservés au groupe des bébés, un est pour les enfants d'âge moyen, et les deux autres pour les plus grands.
La réflexion d'équipe a permis de dégager les points essentiels de ce moment important de la journée pour l'enfant que nous nous engageons à tenir :
J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

- Respecter les rythmes des enfants : les coucher lorsqu'ils en ont besoin.
- Respecter les rituels des enfants, leurs habitudes d'endormissement (seul ou accompagné, avec de la musique ou dans le calme etc…).
- Laisser libre l'enfant d'avoir un doudou et respecter son choix (taille, odeur, propreté…) tant que sa sécurité n'est pas en jeu.
- Proposer un rituel de temps calme avant de passer au repos dans les chambres.
- Respecter un maximum le calme au moment des siestes des enfants : portes ouvertes/fermées délicatement, modérer les voix, avoir une attention particulière au bruit de mobilier (tables et chaises par exemple).
- Créer des repères pour les enfants : toujours la même chambre, le même lit.
- Proposer une ambiance calme et détendue pour permettre à l'enfant de se sentir sécurisé, pas de précipitation (déshabillage).
- Accompagner l'enfant tout au long du temps calme, de sa préparation avant la sieste, puis lors de l'endormissement, puis lors de son réveil jusqu'à son rhabillage.
- Développer l'autonomie des enfants dans le déshabillage et le rhabillage.

Le passage en sieste

Chaque professionnelle qui a en charge une chambre est référente de cette chambre, c'est-à-dire qu'elle prépare les enfants, qu'elle les accompagne, les « surveille », les lève et les rhabille. C'est cette professionnelle qui est alors responsable du bon déroulé de la sieste dans sa chambre, et elle a en charge de vérifier régulièrement après sa sortie du dortoir que tous les enfants vont bien.
A chaque porte des chambres, une ardoise est présente, la professionnelle responsable de la chambre note le prénom des enfants présents dans le dortoir et l'efface lorsqu'il se lève. Elle note également son nom et tous les horaires où elle passe vérifier la chambre sur une fiche de surveillance de sieste prévue à cet effet (toutes les 15 minutes).
De cette façon, n'importe quelle collègue peut savoir quels enfants sont présents dans les dortoirs et si une collègue est venue surveiller récemment. Ces mesures sont essentielles pour assurer la sécurité des enfants, que ce soit en cas d'incendie ou pour tout autre évènement qui pourrait survenir dans les locaux.
Pour les dortoirs des grands, une professionnelle reste avec le groupe d'enfants jusqu'à ce que tout le monde dorme.

Concernant les enfants qui ne parviennent pas à s'endormir, et principalement sur le groupe des plus grands, le temps de repos sera encouragé. Soit dans la chambre si l'enfant accepte, soit sur un tapis dans la salle de vie. Pour le groupe des bébés, un dortoir est situé à côté de leur salle de vie. De cette manière, il est plus facile de respecter le rythme de sommeil qui peut être très variable d'un enfant à l'autre. La poussette pourra être une solution de couchage alternative.

En début d'année, lors de l'adaptation, les enfants ont souvent besoin d'un accompagnement plus soutenu des professionnelles. L'équipe adaptera sa posture en lien avec le besoin de l'enfant si celui-ci a besoin d'une présence ou d'être bercé par exemple.

Un bébé qui pleure pour s'endormir sera accompagné par la présence d'une professionnelle. Si celui-ci ne parvient pas à s'endormir malgré l'accompagnement de l'adulte, il sera recouché ultérieurement en lien avec les observations que les professionnelles pourront réaliser quant à ses signes de fatigue.
En effet, lorsqu'on ne répond pas aux appels d'un bébé, son stress augmente. Ce stress va produire des molécules de cortisol et d'adrénaline qui vont détruire des neurones dans certaines zones du cerveau du bébé : cortex préfrontal, hippocampe, corps calleux et cervelet. L'intervention de l'adulte si l'enfant pleure va aider celui-ci à gérer ses émotions et lui permettre d'accélérer la maturation des circuits cérébraux capables de gérer celles-ci.

Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.
J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.
Toute l'équipe de professionnelles bénéficie d'analyse de la pratique nous permettant de remettre à jour nos connaissances et de continuer à nous former pour travailler et questionner notre pratique, en lien entre autre avec la question du sommeil.

Dans la mesure du possible, nous partons du postulat que nous ne réveillons pas un bébé qui dort afin de respecter son besoin de repos. En parallèle, nous faisons notre possible pour respecter au maximum les demandes des familles.
Il est important de noter que le rythme de l'enfant peut être différent de celui de la maison. La collectivité peut être plus fatigante. L'enfant peut avoir besoin de dormir même si les parents ne le souhaitent pas, et il n'est pas toujours applicable de réveiller un enfant au bout d'un certain temps. Il n'y a pas toujours de solution idéale mais nous appliquons le principe de la collectivité. Nous faisons au mieux pour trouver un compromis entre les souhaits des parents, le besoin de l'enfant et nos possibilités.
La communication reste la clé d'un travail en coéducation.

Les objets transitionnels

Les objets transitionnels ou "doudous" sont ce qui permet aux enfants de faire le lien entre la maison et le multi-accueil. Il peut prendre de nombreuses formes : peluches, carrés de tissu, nounours, chiffon, vêtement d'un parent, sucette. Le doudou est primordial au moment de la séparation de l'enfant avec son/ses parent/s

et particulièrement au moment de l'adaptation. L'objet transitionnel permet à l'enfant de se rassurer, il a une odeur familière qui permet à l'enfant une sécurité affective, l'assurance que même si ses parents ne sont pas à ses côtés au moment présent, ils seront bientôt de retour.
L'enfant y accorde une grande valeur et les adultes doivent le respecter. Au moment des accueils ou bien en fin de journée quand l'enfant attend sa famille le doudou a une grande place. De même au moment de la sieste, pour s'endormir, chaque enfant pourra prendre son doudou ou sa tétine pour entrer sereinement dans le sommeil. Dans la journée, l'enfant peut disposer de son doudou lorsqu'il en ressent le besoin. Des poches à doudous sont installées dans les salles de vie des enfants pour qu'ils puissent au besoin, soit y ranger leur objet, soit le reprendre si nécessaire. Cela permet qu'ils soient à disposition sans pour autant trainer au sol lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Il est important que l'adulte qui le range indique à l'enfant l'endroit où il pourra le récupérer afin qu'il ne le cherche pas.

L'accès aux objets transitionnels n'est pas limité, mais notre rôle est aussi d'aider l'enfant à s'en détacher progressivement. Aussi, lorsque nous sentons l'enfant en confiance, et prêt à entrer dans le jeu, nous lui proposons de le ranger quelque temps, mais nous ne l'imposons pas. Il est par contre très important de verbaliser le fait qu'il est plus facile de jouer les mains libre ou de parler sans sucette, l'enfant est alors capable de juger le moment où il devra le poser. Les enfants ne passent pas la journée accrochés à leur objet transitionnel, et nous pouvons en attester avec les nombreuses fois où nous les recherchons dans la structure car ils ont été abandonnés par leur propriétaire.

Par mesure d'hygiène, les doudous ne sont pas autorisés à aller dans la cour, par contre, il est possible que les enfants les amènent dehors sur la terrasse. Si un enfant est dans la cour et exprime le besoin de prendre son doudou, il lui sera alors proposé de se mettre sur la terrasse avec son doudou.

Parfois les enfants n'ont pas d'objet attitré à la maison. Lors de l'adaptation, il sera alors discuté avec les parents d'amener un doudou pour aider à la séparation. Lorsque l'enfant est trop petit pour choisir, nous proposerons aux parents d'amener un objet familier qui porterait leur odeur, une peluche du lit de bébé ou bien un foulard, un tee-shirt déjà porté… Pour un enfant en capacité de choisir, le choix se portera sur un objet qu'il aime bien tant que sa sécurité et celle des autres enfants n'est pas menacée (jouet trop lourd ou pouvant perdre des pièces par exemple).
Nous demandons à chaque famille de n'apporter qu'un doudou par enfant afin de pouvoir mettre tous les doudous des enfants dans les pochettes à doudous.

c) L'hygiène

Hygiène de la structure

J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
En collectivité de nombreuses normes d'hygiène nous sont imposées, et l'équipe veille à les respecter. Il est primordial d'offrir aux enfants et leur famille un espace propre et agréable même s'il n'est pas aseptisé.
Dans l'entrée, les enfants se déchaussent et utilisent leurs chaussons de crèche ou leurs chaussettes. De la même façon, toute personne souhaitant entrer dans le multi-accueil doit se déchausser ou mettre des sur-chaussures disponibles à l'entrée. Le personnel du multi-accueil possède ses chaussures de travail et se déchausse aussi pour entrer dans la structure. Lors des sorties, les professionnelles utilisent alors d'autres chaussures.
Les enfants n'ayant pas acquis la marche passent leur temps au sol, et il nous parait évident qu'il doit rester propre le plus possible.
Le ménage de la structure est effectué quotidiennement par un agent d'entretien qui nettoie les sols, les sanitaires, les meubles, les surfaces et les tapis utilisés par les bébés, ou lors de temps calme par les grands.
Nous veillons à ce que chaque enfant ait ses propres affaires mêmes si elles restent dans la structure. Chaque enfant a un casier et un porte-manteau à son nom dans l'entrée pour pouvoir poser son sac, son manteau, ses chaussures et ses affaires de rechange ou tout autre objet lui étant nécessaire dans la journée (chapeau, doudou…). De même dans la salle de change (bébé, ou grands), l'enfant dispose d'une boîte pour y déposer ses affaires lors du change ou du départ en sieste. Il peut également s'y trouver ses affaires de toilette si particularités (crème pour le change spéciale par exemple). Toutes les boîtes sont désinfectées régulièrement afin qu'il ne s'y développe pas de bactérie, virus. De la même façon nous désinfectons les tapis de change entre chaque enfant, ainsi que les pots que les enfants utilisent.

Des poches à doudous sont placées dans les salles de vie des deux groupes, et désinfectées régulièrement car les doudous et les tétines y sont rangés individuellement tous les jours. Nous utilisons une boîte de petits casiers nominatifs (style casiers d'établi) pour y ranger les sucettes quand l'enfant ne s'en sert pas. Cela permet que les tétines ne trainent pas sur le sol quand elles sont abandonnées par les enfants et qu'elles ne soient mises à la bouche par un autre enfant.

Hygiène des professionnels et des enfants

Les professionnelles qui travaillent en cuisine ont particulièrement à respecter des règles d'hygiène. Elles sont tenues de respecter le protocole HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point), c'est-à-dire respecter un sens de travail allant du plus propre vers le plus sale pour éviter de contaminer les aliments. Elles ont une tenue spécifique comprenant un tablier et une charlotte jetables.

Lors des soins d'hygiène pratiqués aux enfants, certaines précautions de désinfections sont prises par les professionnelles : lavage de mains systématique entre deux changes, port de gants jetables pour le lavage de selles, ou d'une plaie, d'un saignement.

L'hygiène pour les enfants est également un apprentissage qui doit se faire à la maison. Ce sont les parents qui montrent à leur enfant comment se sentir bien dans son corps grâce à de petits soins quotidiens, et notre rôle est d'amener l'enfant à s'approprier ces soins : lavage de mains, moucher son nez…

Nous respectons chaque enfant et nous prenons soin à ce qu'il se sente bien toute la journée. Ainsi, nous veillons à le changer s'il se salit ou se mouille tout d'abord avec ses affaires personnelles ou avec des vêtements de prêt de la structure si besoin.

Nous sommes attentives à ne pas émettre de jugement, tant envers un enfant qu'envers un parent, et à ne pas repousser un enfant en raison de son hygiène. Cependant si l'état de propreté venait à déranger les autres enfants, nous serions dans l'obligation d'en discuter avec sa famille pour l'entourage de l'enfant mais surtout pour le bien-être de l'enfant lui-même.

Les soins d'hygiène

Pour chaque enfant, le change de sa couche se fait régulièrement dans la journée. Il n'y a pas d'horaire précis pour le moment des changes, cependant, il est évident que les enfants sont changés systématiquement lors d'une selle. De même, nous changeons chaque enfant au moins une fois dans la matinée, et deux fois dans l'après-midi, mais cela est indicatif, et il est possible qu'il soit changé plus selon ses besoins.

Le change est un moment privilégié entre l'enfant et l'adulte. C'est un moment où la professionnelle est totalement en relation avec l'enfant, à son écoute, et où elle verbalise tout ce qui passe pour l'enfant. Nous veillons à ce que les gestes soient doux, adaptés, l'enfant peut être incité à participer (lever les jambes, se mettre sur le côté). Ces moments sont primordiaux pour que les enfants intègrent leur schéma corporel, pour cela, l'adulte peut nommer les parties du corps en interaction avec l'enfant.

Lors des soins d'hygiène nous respectons un maximum l'intimité des enfants. Des parois ont été installées entre les petites toilettes afin que chaque enfant puisse se sentir suffisamment à l'aise lorsqu'il est sur les WC. Les WC sont adaptés à la taille des enfants et ceux-ci y ont accès dès qu'ils le souhaitent. De même nous faisons attention à ne pas rester trop près des enfants pour ne pas qu'ils se sentent observés, et que cela ne les bloque. Lors d'un change, si plusieurs enfants se trouvent dans la salle de bain, nous nous plaçons devant son siège afin que les autres enfants n'aient pas la vue sur leur anatomie. Nous apprenons la pudeur aux enfants en leur expliquant que dans notre société, il n'est pas acceptable de se promener en divulguant ses parties intimes. Nous ne souhaitons pas provoquer de complexes ou de blocages, mais seulement éduquer aux règles de vie sociales.

La sécurité est primordiale sur la table à langer. L'adulte reste toujours en contact avec l'enfant et ne le laisse jamais seul sur la table à langer.

L'acquisition de la propreté

J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
L'acquisition de la propreté est une étape importante pour l'enfant mais également pour les parents. Elle marque un tournant dans la vie de famille, car l'enfant passe du stade de "bébé" à celui de "grand", il ne porte plus de couche, et va aux toilettes.

Comme pour la majorité des acquisitions c'est d'abord au sein de la famille que la propreté sera démarrée. Notre rôle de professionnel est d'accompagner l'enfant et sa famille lors de cet apprentissage car nombre de de parents se sentent perdus dans la manière d'agir à cette période. L'écoute et le dialogue sont indispensables pour que ce passage au statut de "grand" se passe dans les meilleures conditions possibles pour tous.
Il est primordial pour l'équipe de travailler en lien étroit avec la famille afin de savoir où l'enfant en est de cet apprentissage et ce qui est mis en place à la maison, mais également faire remonter les observations que les professionnelles ont pu réaliser.
Il est particulièrement important de ne pas brusquer l'enfant dans cette acquisition. Cet apprentissage ne se fait pas au moment où l'adulte le décide mais seulement après que l'enfant soit physiquement, intellectuellement et physiologiquement prêt.

L'enfant est maître de son corps, et il ne pourra acquérir la propreté que lorsqu'il aura atteint une maturité physique. Autrement dit lorsque son cerveau sera suffisamment développé pour parvenir à exercer une commande de ses sphincters (rétention et expulsion).
Intellectuellement, l'enfant sera prêt lorsqu'il commencera à manifester un intérêt pour cet apprentissage, il doit être capable de communiquer son "envie" à l'adulte soit par des mots/onomatopées soit par des gestes.
Enfin, il est prêt physiologiquement lorsqu'il se sent en sécurité affective. Pour certains enfants, aller aux toilettes peut représenter une peur de perdre une partie de lui-même, et c'est alors à l'adulte de lui expliquer ce qu'il en est afin de le sécuriser.
Notre rôle est d'aider l'enfant à grandir en passant par la propreté. Nous ne manquerons pas de le féliciter dans sa progression et serons très attentives à ne pas exercer de pression, de chantage, ou de réprimande lors d'éventuelles régressions.

Nous nous plaçons toujours dans l'intérêt de l'enfant, et nous prendrons soin à écouter ses envies, et à lui proposer de l'aider dans l'acquisition de la propreté.
Lors de cette période, nous demandons aux parents de fournir plusieurs tenues de rechange en cas d'accidents. En effet, il n'est pas rare que certains jours, l'enfant en cours d'apprentissage ait quelques oublis. Dans ces cas-là, certains enfants vivent mal cette régression et demandent à remettre une couche, nous respectons alors le choix de l'enfant et ne prenons pas cela pour un échec.

Les valeurs de l'équipe pour l'hygiène et la propreté

- Instaurer les règles d'hygiène : lavage de mains, se moucher…
- Respecter un protocole d'hygiène pour garder les locaux propres et agréables
- Sucettes et doudous laissés dans des poches à doudous séparées les unes des autres
- Respecter l'intimité de chaque enfant : fermer la porte de la salle de bain, rester à une certaine distance de l'enfant lorsqu'il est sur les toilettes pour ne pas le gêner
- Ne jamais faire de remarque humiliante, pas d'onomatopée dégradante (beurk, bah), attention aux mots utilisés (« ça pue »)
- L'acquisition de la propreté est toujours initiée à la maison
- Accompagner les enfants et leur famille dans l'acquisition de la propreté
- Informer les familles lors de l'acquisition de la propreté de leur enfant si nécessaire
- Ne jamais brusquer un enfant lors d'un soin d'hygiène
- Respecter le non jugement
- Veiller à la sécurité physique et affective de chaque enfant

d) Les activités

J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

Le jeu est la principale activité des enfants. C'est ce qui lui permet de se construire, de grandir, et de consolider sa sécurité affective. Grâce au jeu, l'enfant fait la découverte de lui-même, puis du monde qui l'entoure. Pour ces raisons, l'attitude de l'adulte envers ce qu'il fait doit être respectueuse et valorisante, et non dans l'attente d'un quelconque résultat.
Il est indispensable de laisser l'enfant grandir à son rythme, car il ne peut accéder à une nouvelle étape que lorsqu'il est prêt psychologiquement. Et pour y arriver, l'enfant a besoin que l'adulte lui procure confiance, sécurité et indépendance.
L'adulte reste donc présent, disponible mais doit veiller à ne pas envahir, ni interrompre un enfant pendant son jeu, de même que l'enfant respectera une activité en cours comme une histoire ou une chanson. Il est important que l'enfant qui est dans son jeu puisse prévoir que la fin de ce temps va arriver. Dans son intérêt l'adulte préviendra l'enfant du temps qui lui reste ou le passage d'une activité à une autre pour que l'enfant puisse s'y préparer.

Une activité n'est jamais une obligation, l'enfant peut choisir de refuser. Les activités dirigées ne correspondent pas toujours avec ce que l'enfant désire à ce moment-là, il est important de respecter son refus qui ne signifie pas forcément que ce sera un refus systématique de cette activité.

Pour le jeu libre, l'adulte respecte une juste posture entre le "ne rien faire" et le "faire à la place de l'enfant", il reste cependant toujours disponible si besoin. Les jeux et activités proposés sont variés et les professionnelles ont le choix de ce qu'elles peuvent présenter aux enfants selon les envies de chacun. L'éventail des divers jeux est large afin de satisfaire le besoin de découverte continuel de l'enfant, pour que son imaginaire s'épanouisse : jeux d'imitation, de manipulation, jeux psychomoteurs ou tactiles… Chaque activité a des visées pédagogiques et le guide vers un apprentissage, mais c'est toujours le plaisir qui motive et pousse à entreprendre.

L'apprentissage des règles passe aussi par le jeu. L'enfant doit maîtriser ses impatiences, et doit s'adapter au monde environnant ce qui passe par l'interdit et parfois la frustration. L'enfant est toujours accompagné pour comprendre les règles qui sont posées et l'adulte veillera toujours à ce qu'elles ne soient ni arbitraires, ni injustes envers lui. Le rangement fait également partie du jeu.

Des espaces sont aménagés dans la structure pour permettre différentes phases de jeux ou d'activités. Dans la salle de vie des moyens/grands, des coins jeux symboliques sont installés : une cuisine, dinette, poupées, jeux de petites voitures. Un coin pour les moments calmes est aussi disponible, équipé de tapis, banquettes, coussins. L'enfant peut s'y installer lorsqu'il le souhaite et, c'est le lieu privilégié pour écouter des histoires ou de la musique. Beaucoup de jouets sont accessibles aux enfants et d'autres sont rangés dans des coffres ou placards et peuvent être sortis à la demande des enfants ou bien lors d'activités proposées par les professionnelles.
La structure dispose de mousses et tapis de différentes formes pour préparer des activités motrices. La terrasse extérieure couverte et avec un revêtement permettant aux enfants de se mettre au sol permet un espace de liberté de mouvements et permet des sorties à l'extérieur même lorsque le temps n'est pas beau.

Les professionnelles s'attacheront à ne jamais faire de lien entre le genre de l'enfant et le jeu qui lui est proposé (ne proposer les poupées qu'aux filles ou les voitures qu'aux garçons par exemple).
L'enfant sera encouragé à s'exprimer comme bon lui semble sans ressentir de freins en raison de son genre.
Les professionnels de la petite enfance ont un rôle primordial dans le développement de l'enfant afin de lutter contre les comportements sexistes.

C. Le bien-être de tous (enfants, parents et professionnelles)

Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.

De manière générale, notre mission au sein du multi-accueil est de permettre à chaque enfant un développement harmonieux.
Pour cela, nous respectons chaque enfant et sa famille tel qu'ils sont et qu'elles que soient leurs origines ou leur histoire personnelle. Nous nous abstiendrons de toute remarque, comparaison, critique ou jugement. De la même manière, nous nous efforcerons de respecter le rythme de l'enfant dans chacune de ses acquisitions sans précipitation, brusquerie ou dévalorisation. Au contraire, nous ne manquerons pas d'accompagner, d'encourager, de féliciter et de rassurer les enfants.
Nous mettons une attention particulière à respecter l'acquisition des postures de chaque enfant. En effet, il ne sert à rien de précipiter la mise dans une position qu'un enfant n'aurait pas acquise de lui-même. Chaque enfant est capable à son rythme d'apprendre chacune des postures du développement en adoptant des positions intermédiaires leur permettant de se muscler progressivement. Ils sont alors souples et harmonieux, ont un équilibre sûr, montrent une grande sécurité dans leurs mouvements. Ils sont de plus, très fiers d'avoir réussi par eux-mêmes. Ainsi, nous ne mettrons jamais assis un enfant qui n'est pas en mesure de le faire seul, comme on ne le fera pas marcher s'il n'est pas capable de se tenir debout.
Nous faisons confiance aux capacités des enfants et nous préférons encourager plutôt que d'interdire, tant que l'enfant respecte les règles fixées par la collectivité.

a) La gestion des émotions

Nous apportons une attention particulière aux émotions des enfants. En effet, le cerveau de l'enfant étant en construction, il peut être submergé par ce qu'il ressent sans pour autant pouvoir le comprendre et le gérer. L'absence de langage ou le manque de vocabulaire pour exprimer ce qu'ils ressentent fait que les enfants ont besoin d'aide pour comprendre leurs émotions.

Notre rôle est de procurer à l'enfant un climat de sécurité affective afin qu'il puisse exprimer ses émotions. Pour cela, nous mettons en place des repères et des rituels afin de lui permettre de se repérer dans l'espace et le temps.

Gestion des émotions au quotidien

Au quotidien chaque enfant passe par nombre de sentiments et d'émotions, notre rôle est alors de l'aider à les comprendre et à les accepter pour pouvoir les gérer. Nous nous efforçons d'adapter notre réponse à ces émotions en ne les rejetant pas mais au contraire en les écoutant. Il est alors important de rester calme, positif, d'accueillir tout ce que l'enfant a besoin d'exprimer et de le verbaliser pour que cela fasse sens pour lui.

Lorsque les émotions sont trop lourdes à gérer pour lui, il peut être proposé à l'enfant d'extérioriser ce qu'il ressent à l'écart du groupe : crier, taper sur des coussins, se défouler sur un tapis… Cela peut aussi passer par un moyen d'expression plus artistique : dessin, coloriage, danse…

Le passage de relais

Le respect des émotions de l'enfant demande aux professionnelles une totale implication dans la relation qu'elles entretiennent avec lui. Cela peut être fatiguant ou peut aussi heurter la sensibilité des personnes. En effet, lorsqu'un enfant est en proie avec une émotion qu'il ne peut gérer, cela renvoi toujours l'adulte à ses propres sentiments. Il faut alors respecter ce que l'on ressent et cela demande parfois de passer le relais à une collègue. En effet pour pouvoir accompagner l'enfant dans une situation difficile pour lui, il faut être totalement disponible émotionnellement.

De même le passage de relais peut avoir lieu dans d'autres situations moins liées aux enfants. Par exemple, lorsque des tensions existent entre plusieurs professionnelles, il est très important pour le maintien de

l'harmonie dans l'équipe et pour les enfants que les choses soient posées. Ce qui est délicat à dire doit être dit rapidement mais en dehors de la présence des enfants. En ces cas-là, le relais sera passé à des collègues afin que la surveillance du groupe des enfants soit toujours maintenue.

Tous les membres de l'équipe savent qu'elles peuvent passer le relais dans toute situation trop difficile pour elle, et sans être jugée. Cela demande une parfaite confiance en ses collègues de travail et des qualités de communication.

Les douces violences

Selon Christine SCHUHL, et son livre Vivre en crèche – Remédier aux douces violences, il est très facile de faire au quotidien ce qu'elle appelle des "douces violences". Ce terme est entré dans le vocabulaire des professionnels de la petite enfance. Ci-dessous un extrait de l'ouvrage qui définit ce concept :
« Ce n'est pas de la maltraitance. Ce n'est pas non plus de l'abus. Ce sont ces instants éphémères où le professionnel n'est plus dans la relation à l'enfant. Brefs instants où l'adulte se laisse "emporter" par un jugement, un a priori, une étiquette, un geste brusque. Sorte de "ressenti immédiat", que l'adulte va faire vivre à l'enfant, sans forcément prendre conscience de ses conséquences. De très courte durée, ces moments sont fréquents, tout au long de la journée. Sans préméditation, ni volonté de faire mal à l'enfant, ces gestes, ces paroles, ces regards placeront de manière répétée l'enfant en situation d'insécurité affective. »

L'adulte qui s'occupe de l'enfant ne doit pas se presser, il se doit d'être calme et de donner à l'enfant le temps qu'il a besoin. Il essaie le plus possible de ne pas interrompre un soin et de faire des gestes doux, lents et respectueux. Il se recentre sur l'enfant en permanence en restant toujours dans le "ici et maintenant". Pour que chaque action fasse sens pour l'enfant, l'adulte verbalise ses gestes, et le comportement de l'enfant n'est plus le même qu'en l'absence de parole.

Le livre de Christine SCHUHL est disponible au sein du multi-accueil et les professionnelles peuvent le consulter à tout moment. De manière générale, toute l'équipe éducative veille à limiter un maximum toutes les douces violences qui pourraient interférer tout au long de la journée.

Massage bébé

Le massage bébé est un outil précieux, il permet de résoudre les difficultés de certaines adaptations ou bien de proposer de la détente à des enfants agités. Les massages rassurent l'enfant en profondeur, ils permettent une communication non-verbale privilégiée avec l'enfant quel qu'il soit et quelles que soient ses capacités.

Deux membres de l'équipe ont été formés à la pratique du massage bébé. Les massages sont proposés dans un cadre intime, l'enfant est seul avec l'adulte qui le masse. L'environnement de l'enfant lors du massage est important, il se fait dans une pièce chauffée à part du groupe pour avoir du calme. L'enfant est installé sur un tapis confortable avec du linge de toilette propre et il est massé avec une huile spéciale pour les massages. Les massages sont pratiqués dans un profond respect de l'enfant, selon ses besoins et toujours en accord avec sa famille et l'enfant.

Nous avons pu observer des résultats immédiats et étonnants. Les professionnelles qui proposent les massages tiennent un cahier regroupant les comptes rendus des séances. Cela permet que toute l'équipe puisse en prendre connaissance, de faire un retour aux familles et également de noter un suivi pour certains enfants qui en auraient particulièrement besoin.

b) Une relation de confiance

Afin d'accueillir l'enfant dans de bonnes conditions une relation de confiance est nécessaire avec les enfants, mais également avec les familles.

Relation de confiance enfant - professionnelles

Grâce au climat de sécurité affective que l'ensemble de l'équipe met en place, une relation de confiance peut s'établir entre les enfants et les professionnelles. Cela passe par tout ce qui est mis en place par l'équipe : le respect, la verbalisation, l'écoute des émotions… La confiance est un sentiment qui a une réciprocité, en effet, c'est en faisant confiance à l'enfant que lui-même pourra faire confiance à l'adulte.

Relation de confiance parents – professionnelles

Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

Laisser son enfant en collectivité n'est pas une chose facile pour un parent. Le rôle de toute l'équipe éducative est de favoriser la séparation entre l'enfant et ses parents. Un enfant sera plus en sécurité pour se détacher de son parent s'il sent que sa famille est en confiance avec le personnel de la structure. En effet, un enfant lit rapidement les émotions de son parent et de ce fait ressent immédiatement lorsque celui-ci ne se sent pas à l'aise avec un autre adulte. Il est donc primordial de créer une relation de confiance avec les familles.

Le premier contact avec les familles se fait soit par téléphone soit en présentiel pour procéder à l'inscription sur liste d'attente. Ensuite l'accueil des familles se fait, dans un premier temps, pour l'inscription administrative. Lors de ce rendez-vous le fonctionnement du multi-accueil est présenté, le calendrier de l'adaptation est programmé, et les parents peuvent poser les questions qu'ils ont. Ce temps individuel à l'inscription est le premier pas vers l'accueil de l'enfant, et c'est un moment très important pour les familles. Certaines choses sont plus faciles à dire dans le cadre plus "confidentiel" du bureau, qu'au moment de l'adaptation et il important de prendre du temps pour les écouter.

Une matinée portes ouvertes est également organisée entre le printemps et l'été, sur un samedi matin, pour permettre aux personnes qui le souhaitent, et plus particulièrement, aux futurs entrants de découvrir les locaux et l'équipe. Ce moment de découverte contribue à faciliter l'appropriation des locaux par l'enfant et sa famille et les aide à se repérer dans leur future structure d'accueil. L'équipe peut également, lors de ce temps, découvrir les futures familles entrantes et commencer à tisser du lien avec celles-ci.

Le temps d'adaptation détaillé plus haut permet cette écoute des préoccupations parentales. Si cela n'a pas été fait auparavant, l'équipe éducative est présentée ainsi que les locaux, cela facilite pour les parents la visualisation de son enfant avec les professionnelles et dans ce lieu en leur absence.

Les temps d'accueil sont individualisés autant que possible, lorsque cela est possible ou dès lors que l'enfant en exprime le besoin, il est accueilli seul par une professionnelle afin que le/s parent/s puissent lui transmettre les informations importantes pour la journée. Il est fait de même pour les retours des enfants après leur journée, les professionnelles effectuent des transmissions sur le déroulé de la journée à la famille.

Depuis 2022 et la fin de la crise sanitaire, l'équipe a pensé l'accueil de la famille différemment en permettant aux parents d'accéder aux espaces de vie de leur enfant pour déposer celui-ci et venir le chercher. Le parent qui accompagne son enfant accède donc aux locaux. L'équipe travaille alors en transparence avec les familles en présentant, spontanément, sa façon d'encadrer le groupe d'enfants. Le parent peut également observer son enfant dans l'environnement de la crèche (interactions avec les copains, choix de jeux, comportement en collectif etc…). En travaillant de la sorte, l'équipe œuvre alors à la relation de confiance et permet davantage de lien et de convivialité.

Afin d'assurer une continuité d'accueil, nous avons mis en place des moyens de communication. Tout d'abord la fiche d'adaptation et son résumé. Ensuite pour permettre les transmissions, qu'elles soient de parent à professionnelle, entre professionnelles ou bien de professionnelle à parent, il existe un classeur de transmissions (un pour chaque groupe d'enfants).
Dans ce classeur sont notées quotidiennement les transmissions de l'accueil, mais également le détail de la journée de l'enfant pour le retour aux parents. Enfin, nous avons également mis en place un cahier uniquement accessible à l'équipe pour y noter les informations importantes relatives à l'enfant, à sa famille, à sa santé ou bien tout autre information qui devrait être conservée en vue du suivi de l'enfant (séparation des parents, repas qui passe de mixé à morceaux par exemple).

Toutes les transmissions que nous faisons aux familles sont faites dans le respect, nous ne nous permettons jamais de porter des jugements de valeur sur ce qu'ils sont ou ce qu'ils font. Nous insistons sur le fait de donner un sens aux transmissions, il ne s'agit pas de lire le classeur, mais de retranscrire ce que l'enfant vit au multi-accueil, et de rapporter des évènements marquants de la journée. Cela ne veut pas dire que les choses négatives sont éludées, mais il n'y a pas de fixation dessus ou de dévalorisation de l'enfant. L'enfant est acteur à part entière des transmissions et ne doit pas être mis à l'écart lors de moments qui le concernent directement. De plus, bien souvent l'enfant souhaite participer et peut lorsqu'il en a les capacités, commenter ce qui est rapporté à la famille.

Au quotidien, certaines informations que souhaitent nous transmettre les parents nécessitent plus de temps ou bien un peu plus de confidentialité. Dans ces cas-là, nous essayons de rester à l'écoute et si le parent et le groupe d'enfants le permettent, nous proposons des espaces de paroles plus individuels en se mettant à l'écart des autres familles. Il est important que les familles trouvent une oreille attentive car cela leur permet de nous transmettre des choses importantes pour l'accueil de leur enfant. Sans ça, il se pourrait que la relation se brise et qu'ensuite les parents n'osent plus nous informer de ce qui les concerne. En effet, une relation de confiance se construit et s'entretient au quotidien afin qu'elle puisse perdurer. Il est donc de notre rôle de maintenir cette relation.

Nous nous efforçons d'accompagner les familles dans leur parentalité, nous pouvons conseiller s'ils le souhaitent, encourager des pratiques qu'ils questionnent et répondre du mieux possible à leurs préoccupations. Tous ces éléments participent au quotidien à la relation de confiance entre les familles et les professionnelles et toute l'équipe s'emploie à ce que cette relation perdure.

c) Le secret et la discrétion professionnelle

Chacun des membres de l'équipe respecte un secret professionnel et une discrétion professionnelle. Aucune information confiée à l'équipe n'est divulguée avec d'autres familles ou bien en dehors du lieu de travail. En revanche, l'équipe éducative partage les informations données par les parents, il n'est pas question de secrets entre membres de l'équipe. Cela permet une cohérence dans l'accueil des familles et éviter de commettre des maladresses lors de transmissions. La confidentialité de ce qui se dit entre les parents et l'équipe éducative doit être respectée.
Lorsqu'une information concernant un enfant, sa famille est donnée à un membre de l'équipe, il est généralement nécessaire d'en informer tout le personnel de la structure pour le suivi de l'enfant. Il est alors important de demander au parent qui est déjà averti ?, qui doit l'être ?... Le parent doit alors donner son accord et décider de qui peut relayer l'information.
Le secret ne peut être levé sans l'accord ou la demande de la famille.
De même la discrétion professionnelle incombe aux agents de la fonction publique dont nous dépendons. Cela signifie qu'aucun membre du personnel ne doit dévoiler d'informations relatives au fonctionnement de son administration.
Toutefois, les personnes intervenant dans l'établissement sont tenues de signaler aux services et/ou autorités compétentes, administratives ou judiciaires, tout fait suspicion de fait ou de situation pouvant mettre en danger un enfant.

D. CONCLUSION

Ce projet d'établissement correspond à un travail d'équipe pour la réflexion des pratiques professionnelles au sein du multi-accueil. Il retranscrit le travail que tous les professionnels de la structure effectuent au quotidien. Il pose les bases de notre pratique afin que tout le personnel travaille en cohérence et dans le but de garantir le bien-être et le développement de l'enfant dans les meilleures conditions.
Il doit être sans cesse questionné par les membres de l'équipe afin de l'adapter aux besoins des enfants. Il doit rester un guide, un fil conducteur pour les années à venir et pour les professionnels qui pourraient éventuellement rejoindre notre équipe.
Il sera accessible à tous les parents qui souhaiteront le consulter et nous nous rendrons disponibles pour en discuter si nécessaire.
Chaque professionnelle du multi accueil signe celui-ci chaque année pour attester de la cohérence de sa pratique avec ce projet d'établissement. Il sera fréquemment requestionné lors de réunions ou de temps de travails dédiés.

E. ANNEXES

Lors d'une journée pédagogique qui a eu lieu a l'été 2022, toute l'équipe a réfléchi autour des différents axes de la charte nationale d'accueil du jeune enfant.
Vous trouverez ci-dessous les actions concrètes que nous déclinons au sein du multi accueil pour répondre à ces dix grands principes.

Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.

- Attention aux commentaires que l'on peut faire devant les enfants même si on ne parle pas directement d'eux. Attention aux préjugés et à ce que l'on peut induire entre nous.
- Même si nous savons qu'une situation peut être difficile, ne pas anticiper et ne pas hésiter à demander de l'aide aux collègues.
- Attention aux douces violences : accueil spécifique pour certains enfants (handicap) / Pas de jugement / Passage de relais lorsqu'une situation est compliquée à gérer.
- Empathie, pas de jugement ou d'aprioris, écoute, accompagnement, savoir se détacher si besoin.

J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

- Les 5 sens en éveil. Langage adapté. Aménagement du lieu de vie. Structurer le temps avec des rituels ; Rythme satisfaisant : motricité, alimentation… Rythme frustration : sommeil, durée d'activités etc…
- Jeux symboliques
- Limiter les interdits (surtout dans la cour).
- Apprendre en se trompant : renverser le verre, tomber etc…
- Respecter le rythme de chacun en prenant le temps nécessaire à chacun (repas, sommeil, activités) sans regarder l'horloge.
- Principe du pop corn : « Le *popcorn* est préparé dans le même bol, à la même température, dans la même huile et pourtant les grains n'éclatent pas au même moment. Ne comparez pas votre enfant aux autres, son temps de faire POP viendra ».

Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

- Parentalité : Café des familles, faire rentrer les parents, fêtes diverses, activités avec les parents, mail photos.
- Adaptation réussie : lien créé dès le départ, confiance.
- Si la famille est confiance, l'enfant sera serein et pourra s'épanouir plus facilement.
- Faire entrer les parents matin et soir.
- Ecoute, environnement propice, convivialité.
- Pas de jugements ou d'aprioris.
- Attention aux préjugés et aux commentaires faits sur les familles et aux petites oreilles qui trainent.

Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

- Accompagner vers l'autonomie (chaussures, habillage, repas).
- Féliciter l'enfant, l'encourager.
- Faire des activités de groupes.
- Mettre en place un lien intergénérationnel.

- Bien accueillir un(e) collègue, remplaçante ou stagiaire : guider, former et accompagner au travers d'une charte.
- Ne pas presser les enfants. Certains enfants ont besoin de plus de temps que d'autres.
- Activités en petits groupes voir en individuel pour valoriser certains enfants.

Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

- Sorties à la médiathèque, lectures, jardins d'histoires, éveil musical, spectacle de Noël.
- Faire un espace Snoezelen.
- Dojo, ludothèque, activités manuelles, sensorielles, ateliers gustatifs, musique, chants, livres, développement de l'imaginaire, chansons à gestes.
- Voir d'autres choses en dehors de la crèche. Sorties organisées pour voir le monde extérieur, voir d'autres gens : parcs, écoles, centre de loisirs, terrain de foot, pré etc…
- Pique-nique en dehors de la crèche.

Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

- Sorties à l'extérieur du multi accueil pour voir d'autres choses.
- L'extérieur est aussi une activité tout en profitant de la nature même si l'enfant se salit, joue dans la terre, les flaques.
- Activité jardinage à refaire.
- Météo, humeur du jour et émotions du jour.
- Sorties : tortues, marché, fin d'année au parc avec pique-nique et parents, faire venir ferme pédagogique, avoir un animal de compagnie pour se responsabiliser.
- Vivre au rythme des saisons.
- Ouverture d'esprit et culturel.
- Développer le langage autour de la nature.
- Transmissions des professionnelles aimant la nature aux enfants.

Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

- Laisser libre accès aux jeux sans distinction du genre.
- Voir l'enfant dans sa globalité.
- Respecter l'identité de chaque enfant, sa personnalité, l'accompagner à travers la communication.
- Travail avec des professionnels masculins.

J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.

- Plus de vie, de peps, de décos et de couleurs.
- Attention à l'hygiène des locaux tout au long de la journée.
- Activités à proposés même aux tout petits.
- Sécurité, enveloppement.
- Aménagement de l'espace (bruits, couleurs, luminosité, aéré, épuré).
- Mise en place de jeux avant l'arrivée des enfants.
- Ménage des locaux.

Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.

- Formations, réunion d'équipe, internet, revues petite enfance, supervisions, échanges professionnels / parents, conditions de travail, travail d'équipe et cohésion.
- Communication : respect de l'autre et écoute des professionnelles avec qui je travaille quelque soit le grade. Toutes les idées sont bonnes à entendre et écoutées même si elles ne sont pas suivies par la suite.
- Transversalité avec le centre socio culturel.

- Bienveillance et empathie entre collègues et avec la direction.
- Rendre service : horaires, aide, écoute.

J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

- Personnel qualifié, formations.
- Bien être du professionnel pour apporter de la bienveillance à l'enfant.
- Bien écouter les transmissions des parents pour une bonne prise en charge de l'enfant.
- Attention aux accueils ou retours par des remplaçantes sans formation : binôme à faire en amont.